

**SMSI**

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

**PARTIE II: PROJET DE PLAN D'ACTION**

**SECTION I: Contributions des administrations**

NOTE: Texte ajouté: Surligné

Texte supprimé: ~~Biffé~~

Observations: *italiques*

**Note concernant la contribution du Mexique:** Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de faire apparaître, en mode biffé, tous les mots supprimés par la délégation mexicaine. Les termes supprimés n'apparaissent donc pas tous dans la proposition de texte final.

### **Observations générales relatives au Plan d'action**

**Union européenne:** L'Union européenne estime que le Plan d'action devrait être rédigé selon les grandes lignes suivantes:

- Conformément aux principes et aux aspirations formulés dans la Déclaration, le Plan d'action et la Déclaration devraient avoir une perspective commune, être structurés de façon claire et s'inscrire dans une même logique.
- Les recommandations formulées dans le Plan d'action ainsi que la Déclaration devraient saisir l'imagination des individus, dans le monde entier, et permettre d'accroître la sensibilisation aux questions au niveau politique et dans les médias et d'en faciliter la compréhension.
- Le Plan d'action devrait faire l'objet d'un engagement commun de la part de toutes les parties prenantes, qui jouent un rôle essentiel pour assurer sa mise en oeuvre.
- Il devrait rendre compte d'un consensus clair, à l'échelle mondiale, sur les priorités, les stratégies et les objectifs. Les conditions indispensables à la création d'une société de l'information devraient être intégrées dans les politiques et les programmes qui seront formulés aux niveaux national et international. La communauté internationale devrait indiquer la façon dont ces priorités, stratégies et objectifs pourraient être mis en oeuvre, compte tenu du contexte et des technologies qui évoluent en permanence. Les opinions exprimées par tous les Etats et par d'autres acteurs de la communauté internationale, toujours plus nombreux, doivent être reflétées de façon appropriée.
- Il devrait permettre d'identifier des objectifs concrets et tangibles pour appuyer la réalisation des principes contenus dans la Déclaration politique et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, entre autres, de manière à pouvoir exploiter le potentiel des technologies, qui se développent rapidement, afin d'assurer le développement économique et social durable, d'améliorer les conditions et la qualité de vie, de réduire la pauvreté et la famine et de protéger l'environnement.
- Il faudrait traiter des problèmes précis et parvenir à des accords sur des questions dont l'intérêt dépasse les frontières des pays et la capacité des individus à les résoudre, un effort concerté au niveau international étant nécessaire, dans un nouvel esprit de coopération et de détermination, à l'échelle mondiale.
- Il est nécessaire d'indiquer clairement la façon dont les engagements seront suivis, pour permettre d'évaluer par la suite la mise en oeuvre des résultats des deux phases du Sommet, de Genève et de Tunis.
- Pour que le Plan d'action devienne réalité, nous devons tirer parti de tous les mécanismes et données d'expérience disponibles aux niveaux gouvernemental, intergouvernemental, régional et mondial et veiller à assurer la participation universelle et à obtenir l'engagement ferme de toutes les parties prenantes.

**Inde:** Le projet de Plan d'action devrait être concis, tourné vers l'action et, en tant que tel, clairement définir les responsabilités à assumer aux niveaux national, régional et mondial afin de créer un environnement propice et de marquer des étapes décisives dans des délais précis. Toutefois, nous avons constaté que certains sujets, parmi les plus préoccupants, comme l'infrastructure de l'information et de la communication, l'accessibilité économique, le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement, le renforcement des capacités humaines, la sécurité du réseau, la nécessité de préserver l'identité culturelle et linguistique et de promouvoir un environnement propice, lesquels sont développés dans la Déclaration de principes, ont été réaffirmés dans le présent projet de document. D'après l'Inde, une fois que les Etats ont pris connaissance des documents convenus sur la vision commune et les principes fondamentaux, il faudrait que le Plan d'action aille au-delà du contenu de tels documents et qu'il définisse la façon dont les actions futures doivent se dérouler et qu'il soit plus précis et davantage orienté vers l'action.

**Mali:** Le Plan d'action doit contenir des mesures pratiques dont la mise en oeuvre est planifiée, mesurée et suivie par des indicateurs en faisant le rapprochement périodique entre objectifs et réalisations. Comme le Bureau de Bamako 2000, nous attachons une importance particulière au projet de Plan d'action puisque l'Afrique attend des actions concrètes à réaliser en 2 ou 3 ans et ainsi transformer le mirage de l'Internet et des autres NTIC en une réalité palpable pour nos populations entières.

**Mexique: Note de la rédaction:** Ne concerne pas la version française.

**Nouvelle-Zélande:**

La Nouvelle-Zélande souhaiterait que dans le Plan d'action, la priorité soit donnée aux mesures visant à:

- améliorer l'accès à l'information en tant que ressource dans le domaine de l'éducation, de la recherche scientifique et du développement industriel;
- établir des régimes juridique, politique et réglementaire solides pour réduire les obstacles administratifs et la pression fiscale afin d'encourager le développement technologique, l'innovation et l'esprit d'initiative;
- mettre au point des applications TIC pour promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, le développement socio-économique durable, notamment des applications dans les domaines du cybergouvernement, du commerce électronique, de la santé en ligne, de la formation permanente et de l'enseignement à distance;
- élaborer des applications TIC destinées à préserver le patrimoine et l'identité culturelle et à promouvoir la diversité culturelle et le contenu local;
- encourager l'interopérabilité, au niveau international, en élaborant des normes techniques compatibles à l'échelle mondiale en matière de TIC;
- promouvoir une sécurité efficace de l'Internet et lutter contre la cybercriminalité;

- examiner la question des contenus illicites et non sollicités sur l'Internet;
- renforcer la capacité des ressources humaines;
- appuyer les initiatives communautaires et axées sur le citoyen en matière de technologies;
- protéger les droits de propriété intellectuelle des populations autochtones;
- renforcer la capacité des bibliothèques, centres d'archivage et musées en vue de préserver le patrimoine culturel et les archives numériques ainsi que la culture.

La Nouvelle-Zélande souhaiterait que dans le document, on reconnaisse la diversité et les besoins spécifiques en élaborant des mesures précises ciblées sur les intérêts des groupes vulnérables ou défavorisés. A titre d'exemple, la Nouvelle-Zélande appuie fermement le fait que, dans le projet de Déclaration, on prête attention à l'égalité hommes/femmes et aux besoins des femmes. Toutefois, dans le projet de Plan d'action, ces notions ne sont pas étayées par des activités pertinentes. Dans ce contexte, il est à noter que la Commission de la condition de la femme, à sa session de 2003, qui s'est tenue du 3 au 14 mars, a consacré l'un de ses thèmes à la "participation et à l'accès des femmes aux médias et aux technologies, de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin". On pourrait tirer parti des conclusions qui ont été adoptées par cette Commission pour élaborer des mesures précises sur la participation des femmes à la société de l'information.

**République de Corée:** Il est nécessaire que le contenu du Plan d'action soit davantage orienté vers l'action et les questions de mise en œuvre et il faudrait en améliorer la structure globale de manière à le rendre réaliste et cohérent.

Le Plan d'action contient tous les points nécessaires, et même parfois, des répétitions, mais il faudrait résoudre le problème du choix pertinent des sous-titres et améliorer non seulement le contenu mais aussi l'organisation du document.

**Suisse:** Le Plan d'action devrait permettre d'élaborer des mesures concrètes qui découlent des principes contenus dans la Déclaration. Dans sa forme actuelle, il ressemble trop à la Déclaration et ne prévoit pas les mesures concrètes et tangibles auxquelles la Suisse souhaiterait voir le Sommet aboutir. La Suisse estime qu'il est essentiel que le Plan d'action contienne des actions concrètes ainsi qu'une description des objectifs et des mesures à prendre, un calendrier possible et une liste pour indiquer les responsabilités incombant à chaque partie prenante. Il devrait également traiter des questions liées à sa mise en œuvre, telles que les méthodes de financement et d'évaluation, et devrait viser à garantir la cohérence des politiques et la coordination des programmes et à intégrer les TIC dans les projets d'Aide publique au développement (AOD) et les stratégies de développement national. On devrait également retrouver dans le Plan d'action l'approche centrée sur l'être humain qui est assez marquée dans la Déclaration. En outre, le Plan d'action devrait tirer parti de la structure unique d'un Sommet qui se tient en deux phases, prévoir une liste de mesures à prendre entre la phase de Genève et celle de Tunis et fixer des objectifs pour la seconde phase de Tunis.

**Fédération de Russie:** La Fédération de Russie propose de remplacer la notion de "gouvernement" par celle d'"Etat" dans tout le texte, comme dans le cas du paragraphe 36. Dans un système étatique, ce n'est pas seulement le gouvernement qui participe à l'édification de la société de l'information.

**Samoa:** Samoa recommande vivement que dans le Plan d'action, l'accent soit clairement mis sur les actions précises à mener à bien, par qui, de quelle façon, à quel endroit, ainsi que les processus concrets qui permettront d'évaluer la réalisation de ces actions et qu'un calendrier soit prévu. Comme l'a indiqué l'un des gourous des affaires, "sans évaluation, pas de gestion possible".

**Tunisie:** Le projet de Plan d'action contient une longue liste de questions qui doivent être examinées au Sommet. Toutefois, il faudrait développer davantage les points suivants:

- les objectifs, et leur classement par priorité et par ordre d'importance;
- les stratégies, programmes et méthodes de mise en œuvre, et la nécessité de traiter chacun de ces éléments séparément (dans le cadre des méthodes de mise en œuvre, on devrait également traiter du financement);
- la coopération internationale;
- les mécanismes de suivi.

	<b>Projet de Plan d'action (DT/2) - Section I</b>	<b>Contributions des administrations</b>
	<p>1 La société de l'information est un concept qui évolue et dont la concrétisation relève de toutes les sociétés - lesquelles tirent des enseignements les uns des autres. A l'heure actuelle, le niveau de développement de la société de l'information diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un Plan d'action souple susceptible de servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p>	<p><b>Japon:</b> "... Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un Plan d'action souple susceptible de servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de <del>la Déclaration de développement énoncés dans la Déclaration</del> du Millénaire.</p> <p><b>Mexique:</b> La société de l'information est un concept <del>qui évolue en évolution qui englobe les médias traditionnels comme la presse, la radio, la télévision et les infrastructures de télécommunication existantes, ainsi que les nouveaux moyens de communication qui résultent des progrès faits dans le domaine des TIC</del> et dont la concrétisation relève de toutes les sociétés - lesquelles, <del>dans ce processus,</del> tirent des enseignements les uns des autres. A l'heure actuelle, le niveau de développement de la société de l'information diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, <del>à l'échelle planétaire. Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un Plan d'action souple susceptible de servir de cadre</del> C'est pourquoi le présent Plan d'action constitue un <u>cadre de référence et qui peut servir de guide pour être utilisé, avec souplesse, aux niveaux régional et national, et est établi conformément aux objectifs énoncés dans de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de</u> la Déclaration du Millénaire.</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> Modifier la dernière phrase du paragraphe 1 de la façon suivante: "... et à l'échelle nationale, <u>et dans le cadre des organisations internationales du système de l'ONU,</u> un plan qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p>
		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [1A] LE DÉBAT SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION A ÉTÉ ENTAMÉ ASSEZ RÉCEMMENT AU NIVEAU INTERNATIONAL. NOMBREUX SONT CEUX QUI CONTINUENT À EXAMINER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SOUS L'ANGLE TECHNIQUE UNIQUEMENT, LIMITANT LES DISCUSSIONS AUX QUESTIONS DE LARGEUR DE BANDE, D'ACCESSIBILITÉ, D'INFRASTRUCTURE DE LA COMMUNICATION, ETC. DE TOUTE ÉVIDENCE, CETTE APPROCHE NE SUFFIT PAS. LE PLAN D'ACTION DEVRAIT ÊTRE STRUCTURÉ AUTOUR DE VASTES DOMAINES THÉMATIQUES RELEVANT DE POLITIQUES PUBLIQUES PARTICULIÈREMENT PERTINENTES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, COMME L'ÉDUCATION, LA SANTÉ, L'EMPLOI, L'EFFICACITÉ DU GOUVERNEMENT, LE CONTENU LOCAL, L'INTÉGRATION SOCIALE ET LA PROMOTION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION. TOUTEFOIS, LA MISE EN PLACE D'UNE MEILLEURE INFRASTRUCTURE DE CONNECTIVITÉ EST ÉGALEMENT UN OBJECTIF FONDAMENTAL.</u></p>

		<b>Brésil:</b> <u>Add [1B] LE PLAN D'ACTION DEVRAIT POUVOIR S'ADAPTER AUX CARACTÉRISTIQUES, BESOINS ET VALEURS PROPRES À CHAQUE PAYS. IL DEVRAIT SOULIGNER LE RÔLE CLÉ JOUÉ PAR L'ÉTAT DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES LIÉES AUX TIC, EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE. IL DOIT ÊTRE AXÉ SUR LES OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE.</u>
	<i>A. Liste des questions</i>	
	<b>1) Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité</b>	<b>Mexique:</b> "Infrastructure <u>des technologies</u> de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, <u>et durabilité</u> "
	<b>2 Réduire la fracture numérique:</b> Les pays que nous représentons sont résolus à agir pour réduire la fracture numérique, qui est à la fois le résultat et l'un des éléments de causalité des différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes à divers niveaux - aspects économiques, sociaux et culturels, éducation, soins de santé, accès au savoir.	<b>Canada:</b> "à divers niveaux - aspects économiques, <u>géographiques</u> , sociaux et culturels, éducation, soins de santé, accès au savoir." <b>Mexique:</b> "Les pays que nous représentons sont résolus à agir, <u>par le biais de mécanismes de participation numérique qui visent notamment à échanger les meilleures pratiques</u> , pour réduire la fracture numérique, <b><u>ce qui est fondamental pour réussir à édifier la société de l'information</u></b> , qui est à la fois le résultat et l'un des éléments de causalité <u>laquelle rend compte des différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes à divers niveaux - aspects en termes économiques, sociaux et culturels, éducation éducatifs, soins de santé, et d'accès au savoir.</u> <u>"Le Mexique propose d'insérer ce texte dans le projet de Déclaration, dans la Section 1, à la suite du paragraphe 17, ou dans le préambule, après le paragraphe 3b.</u>
		<b>Brésil:</b> <u>Add [2A] L'INFRASTRUCTURE EST ESSENTIELLE À L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE ET C'EST PEUT-ÊTRE L'ÉLÉMENT LE PLUS INDISPENSABLE QUI DOIT FIGURER DANS LES POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE TIC, ET QUI NÉCESSITE L'ENGAGEMENT DES ORGANISMES DE RÉGULATION ET DU SECTEUR PRIVÉ.</u>

		<b>Brésil:</b> <u>Add [2B] L'ACCÈS FIABLE ET FINANCIÈREMENT ABORDABLE À L'INFORMATION POUR TOUS ET LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES EN LIGNE PERTINENTS POUR L'ÉCONOMIE ET LE PAYS DANS SON ENSEMBLE DÉPENDENT DE L'INFRASTRUCTURE. IL FAUDRAIT PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LES INVESTISSEMENTS PAR LE BIAIS DE PARTENARIATS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ.</u>
		<b>Brésil:</b> <u>Add [2C] LES POLITIQUES NATIONALES DEVRAIENT AUSSI PROMOUVOIR LA CONNECTIVITÉ DANS DES ZONES MAL DESSERVIES EN PRÉVOYANT DES MESURES RÉGLEMENTAIRES ET/OU DES MESURES D'INCITATION DESTINÉES AU SECTEUR PRIVÉ, EN CONSULTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE.</u>
		<b>Brésil:</b> <u>Add [2D] POUR DÉVELOPPER L'INFRASTRUCTURE, L'APPUI DES ORGANISMES DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU SECTEUR PRIVÉ SEMBLE NÉCESSAIRE.</u>
		<b>Brésil:</b> <u>Add [2E] IL FAUT ÉLABORER DES PROJETS ET ADAPTER LES TECHNOLOGIES SELON LES BESOINS ET LES CONDITIONS QUI EXISTENT AU NIVEAU LOCAL. À CETTE FIN, LES ÉTATS DEVRAIENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES AXÉES SUR LES TECHNOLOGIES EN CRÉANT DES MÉCANISMES COMME DES FONDS DE CAPITAL-RISQUE, DES ZONES FAVORISANT L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES, AVEC LA PARTICIPATION D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, DE CENTRES DE RECHERCHE ET DU SECTEUR PRIVÉ, TOUT EN FAVORISANT L'INTÉGRATION DE CES PROJETS AU NIVEAU NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL PAR LE BIAIS DE RÉSEAUX PERFECTIONNÉS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET DE MOYENS DE FINANCEMENT ADAPTÉS.</u>
	3 <b>Accès universel:</b> Pour assurer un accès universel et économique aux services de base, il est essentiel:	<b>Brésil:</b> Ajouter le deuxième point suivant: <u>"D'ÉLABORER DES SOLUTIONS PEU COÛTEUSES QUI SOIENT ACCESSIBLES POUR LES PAYS ET LES RÉGIONS A FAIBLE REVENU"</u>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité.</li> <li>• D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public - écoles, bibliothèques, bureaux de poste, etc.</li> <li>• D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées et les zones rurales.</li> <li>• De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès aux services d'information et aux services sociaux, particulièrement en milieu rural.</li> <li>• De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la technologie, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b> " ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer la connectivité, <u>notamment l'accès à l'Internet</u>, aux établissements destinés au public - écoles, bibliothèques, bureaux de poste, <u>centres communautaires et culturels, centres d'archivage, musées, etc.</u> D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées, <u>et les zones rurales et défavorisées.</u></li> <li>• De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès aux services d'information et aux services sociaux, particulièrement <u>en milieu dans les zones rurales et défavorisées.</u></li> <li>• De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la technologie, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.</li> <li>• <u>Concevoir des outils adaptés permettant aux personnes âgées, handicapées et défavorisées d'avoir accès aux réseaux et aux TIC."</u></li> </ul> <p><b>Colombie (Institut national pour les aveugles de la Colombie):</b> <u>"Faciliter l'accès aux TIC par l'application des normes d'accessibilité au web (W3C-WA1) et la mise au point de logiciels et de matériels conçus pour les malvoyants."</u></p> <p><b>Japon:</b> <u>"Pour assurer un accès universel et économique aux services de base et à des équipements d'information et de communication ..."</u></p> <p><u>"D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité et concevoir des équipements d'information et de communication facilement accessibles à tout un chacun, y compris aux personnes âgées et aux handicapés."</u></p> <p><b>Mali: Ajouter:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>de mener l'étude et la promotion de solutions énergétiques adaptées à l'environnement pour les TIC particulièrement dans les zones rurales</u></li> <li>• <u>d'élaborer des politiques et stratégies d'accès universel approprié afin de favoriser le développement des TIC notamment dans les zones suburbaines et rurales (définition de concept, contenu, financement, viabilité économique et programme de mise en œuvre).</u></li> </ul> <p><b>Mexique: "Accès universel à la société de l'information:</b> Pour assurer un accès universel et économique <u>aux services de base à la société de l'information</u>, il est essentiel:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité.</li> <li>• D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public—<u>tels que les centres communautaires numériques, les écoles, bibliothèques, bureaux de poste, etc.</u></li> </ul>
---	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC <del>dans les zones isolées et les zones rurales.</del> <u>en particulier dans les zones urbaines défavorisées et isolées et en milieu rural.</u></li> <li>• De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès <u>non seulement</u> aux services d'information <del>et mais aussi</del> aux services sociaux, <del>particulièrement en milieu rural</del> <u>en particulier dans les zones rurales et urbaines mal desservies et défavorisées.</u></li> <li>• De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par <del>la technologie</del> <u>les TIC</u>, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.</li> </ul> <p><b>Fédération de Russie:</b> "... D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public - <u>écoles centres d'archivage, bibliothèques, bureaux de poste, universités, etc...</u>".</p> <p><b>Sri Lanka:</b> <i>Ajouter le nouveau point suivant:</i> "<u>De reconnaître le rôle essentiel joué par les universités et les instituts de recherche dans la production du savoir et la formation. Il faut s'efforcer de garantir que, dans les pays en développement, ces institutions peuvent se connecter à l'Internet à haut débit à un coût abordable.</u>"</p>
4	<p><b>Large bande:</b> Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessibles les nouveaux services.</p>	<p><del><b>Brésil:</b> Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessibles les nouveaux services.</del></p> <p><u>LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RÉSEAUX LARGE BANDE A L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE CONTRIBUERA À OFFRIR DES NIVEAUX DE CAPACITÉ CORRESPONDANT AUX BESOINS DES PAYS ET DE LEURS HABITANTS ET À RENDRE ACCESSIBLES LES NOUVEAUX SERVICES.</u></p> <p><b>Israël:</b> "Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux <del>large bande</del> <u>les plus modernes</u> à l'échelle régionale et à l'échelle internationale ..."</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Large bande:</b> Il est essentiel <u>de développer et de renforcer</u> les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale, <u>nationale</u> et <del>à l'échelle</del> internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessible les nouveaux services.</p>

	<p><b>5 Equipements peu onéreux:</b> La réalisation et la fourniture d'équipements d'accès à faible coût doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique.</p>	<p><b>Brésil:</b> "<u>Equipements peu onéreux:</u> La réalisation et la fourniture d'équipements d'accès à faible coût <u>ENCOURAGEANT LA FABRICATION LOCALE</u> doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique".</p> <p><b>Mexique:</b> "<u>Equipements peu onéreux:</u> La réalisation et la fourniture d'équipements <u>des TIC</u> à faible coût doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique <u>et pour assurer la transition vers la société de l'information</u>".</p>
	<p><b>6 Connectivité à faible coût:</b> Les politiques d'accès universel devront faciliter une connectivité optimale proposée à des coûts raisonnables dans les régions insuffisamment desservies. Plus particulièrement, il conviendrait d'exploiter la capacité satellitaire inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement.</p>	<p><b>Canada:</b> "Les politiques d'accès universel <del>devront</del><u>devraient</u> faciliter une connectivité optimale proposée à des coûts <u>abordables et raisonnables à tous ceux qui font preuve d'initiatives particulières</u> dans les régions insuffisamment desservies".</p> <p><b>Israël:</b> "... Plus particulièrement, il conviendrait d'exploiter la capacité <del>satellitaire</del><u>satellitaire-existante</u> inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement".</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Connectivité à faible coût:</b> <u>Il faut promouvoir</u> une connectivité optimale proposée à des coûts raisonnables, <u>en particulier</u> dans les régions <del>insuffisamment</del><u>mal</u> desservies. <del>Plus particulièrement,</del> <u>Il conviendrait</u><u>conviendra</u> d'exploiter la capacité satellitaire inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement".</p> <p><b>Maroc:</b> Ajouter: "<u>Lancer par l'UIT les études techniques, réglementaires et d'exploitation pour promouvoir la fourniture des services à haut débit par satellites pour les régions mal desservies</u>".</p>
	<p><b>7 Convergence:</b> La convergence technologique doit être suivie de près dans le souci d'intégrer les TIC traditionnelles et les nouvelles TIC en vue de proposer de nouvelles modalités d'accès susceptibles de faciliter la réduction de la fracture numérique.</p>	<p><b>Mexique:</b> "<b>Convergence:</b> La convergence technologique doit être suivie de près dans <del>le</del><u>le but</u> d'intégrer les TIC <del>traditionnelles et les nouvelles TIC,</del> <u>en vue</u><u>afin</u> de proposer de nouvelles modalités d'accès susceptibles de faciliter la réduction de la fracture numérique".</p>

<p>7A</p>		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau paragraphe 7A:</i></p> <p><b>"Réglementation:</b> <u>Les gouvernements devraient définir un cadre réglementaire transparent et favorisant le libre jeu de la concurrence à l'intérieur du marché national, permettant aux nouveaux arrivés d'intervenir sur un pied d'égalité avec les fournisseurs des TIC en titre. Dans ce contexte, il faudrait faciliter l'instauration de l'accès universel et le fonder sur les règles de la concurrence et l'octroi de licences. Un fonds national destiné à financer l'accès universel devra être prévu pour les régions et les collectivités où le jeu de la concurrence ne permet pas de garantir l'instauration de l'accès universel.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient aider toutes les entreprises à prospérer en leur assurant un environnement économique et social propice à leur réussite. Les lois et les réglementations devraient être rédigées de façon à reconnaître la légitimité des documents et des signatures électroniques.</u></p>
	<p><b>8 Interconnexion:</b> Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait lieu de mettre en place des centres régionaux de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts d'interconnexion et élargir la pénétration des réseaux d'accès.</p>	<p><b>Brésil: Interconnexion:</b> <u>L'INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EST DE NATURE MONDIALE. IL FAUT PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DÉCENTRALISÉE ET PROPORTIONNELLE DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS. LES PAYS OU RÉGIONS QUELS QU'ILS SOIENT NE SAURAIENT CONCENTRER LES FLUX DE TRAFIC OU EXERCER UN CONTRÔLE SUR LES PARTIES ET LES COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS, TELS QUE LES CENTRES DE TRAFIC ET LES SERVEURS RACINES.</u> Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait lieu de mettre en place <u>ET D'INTERCONNECTER</u> des centres régionaux de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts d'interconnexion et élargir la pénétration des réseaux d'accès.</p> <p><b>Canada:</b> Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures <del>devront</del><u>devraient</u> être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.</p> <p><b>Mexique: "Centres régionaux d'échange de trafic:</b> Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y <del>aurait</del><u>aura</u> lieu de mettre en place des centres régionaux <u>et, le cas échéant, nationaux,</u> de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts <u>de connexion</u> et élargir la pénétration des réseaux d'accès".</p>

	<p><b>9 Redevances d'interconnexion:</b> Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.</p>	<p><b>Brésil: Redevances d'interconnexion:</b> <u>LES PAYS ET LES FOURNISSEURS DE RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE DEVRAIENT PARTAGER LES COÛTS D'INTERCONNEXION. LE PARTAGE DES COÛTS D'INTERCONNEXION PEUT CONTRIBUER À RÉDUIRE LE PRIX DE CONNEXION FACTURÉ AUX UTILISATEURS FINALS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, FACILITANT L'UNIVERSALISATION DE L'ACCÈS.</u> Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires, dépendant du marché <u>ET EN RAPPORT AVEC LES COÛTS.</u></p> <p><b>Cuba: Ajouter</b> "<u>Compte tenu de la nécessité de promouvoir l'accès universel aux installations, y compris aux personnes, aux collectivités et aux groupes socialement et économiquement défavorisés.</u></p> <p><b>Mexique: Redevances d'interconnexion:</b> Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires <del>et dépendant du marché.</del></p>
	<p><b>10 Infrastructures régionales:</b> Il conviendrait de mettre en place des infrastructures et points d'échange TIC régionaux pour faciliter l'échange de trafic entre pays.</p>	<p><b>Mali:</b> <i>Ajouter</i> "<u>Redynamiser le projet de modernisation et d'extension du réseau PANAFTEL existant et lever tous les obstacles à la mise en oeuvre du projet RASCOM (Réseau régional africain de communications par satellite).</u></p> <p><b>Mexique: "Infrastructures régionales et nationales:</b> Il conviendrait de mettre <del>en place</del> <u>sur pied</u> des infrastructures (backbones) et points d'échange TIC régionaux <u>et nationaux</u> pour faciliter l'échange de trafic entre pays".</p>
10A		<p><b>Fidji:</b> <i>Add [10A]:</i></p> <p><u>"Cas particulier des petits Etats insulaires en développement: ces pays, qui sont exposés à des risques écologiques, constituent de petits marchés homogènes dont les caractéristiques sont les suivantes: coût élevé de l'accès et des équipements, problèmes de gestion des ressources humaines aggravés par la fuite des compétences, accès limité aux réseaux et aux sites à distance. Ils devront donc faire l'objet d'une attention particulière et des solutions devront être élaborées en fonction de leurs besoins."</u></p>

	<p><b>11 Protection de l'environnement:</b> Les Etats et la communauté des entreprises doivent prendre des mesures et mettre en place et appliquer des programmes et des projets concernant la mise au rebut (notamment par voie de recyclage) des matériels et éléments TIC hors d'usage dans des conditions écologiquement sûres.</p>	<p><b>Canada:</b> Les Etats et la communauté des entreprises <del>doivent</del><u>devraient</u> prendre des mesures et mettre en place et appliquer des programmes et des projets.</p> <p><b>Mexique: "Protection de l'environnement:</b> Les Etats et la communauté des entreprises <del>doivent prendre des mesures et appliquer des programmes et des projets concernant la mise au rebut (notamment par voie de recyclage) des matériels et éléments TIC hors d'usage</del><u>élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des projets concernant la protection et la sécurité de l'environnement, notamment par voie de recyclage, des matériels et éléments TIC hors d'usage.</u></p> <p><b>Roumanie-UIP:</b> "Les Etats, <u>les parlements</u> et la communauté des entreprises ..."</p>
	<p><b>2) Accès à l'information et au savoir</b></p>	<p><b>Mexique: "Accès à <u>aux technologies de l'information et des communications</u> et au savoir"</b></p>
	<p>12 L'amélioration de l'accès au savoir et à l'information devrait profiter aux personnes et aux organisations.</p>	<p><b>Mexique:</b> "L'amélioration de l'accès au savoir et à <del>l'une information fiable</del> devrait profiter aux personnes et aux organisations".</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> <i>Le libellé proposé, ou sa traduction en russe, est inacceptable dans la mesure où l'expression "personnes et organisations" appelle une clarification. Il convient de préciser à qui l'amélioration de l'accès au savoir et à l'information "devrait" profiter, et sur quelle base. La disposition telle qu'elle est actuellement libellée risquerait d'avoir des conséquences de type discriminatoire.</i></p>
		<p><b>Australie: Observation d'observateurs [12A]</b> "La création de modèles prévoyant la libre disponibilité des contenus numériques des versions sur support papier ou sur CD pouvant être vendues par l'intermédiaire des circuits institutionnels ou commerciaux". <i>L'Australie estime que, si le principe est en soi louable, de tels "modèles de contenus" devraient être exploités à titre purement volontaire, pour qu'ils ne portent pas indûment atteinte aux droits des détenteurs IP.</i></p>

		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [12A] L'ACCÈS UNIVERSEL, ET DES CONDITIONS FINANCIÈREMENT ABORDABLES, AUX TIC EST L'UN DES ENJEUX MAJEURS DE LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE. LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES AYANT POUR OBJET DE RELIER LES POPULATIONS EXCLUES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT ÊTRE ASSURÉS SOUS LA DIRECTION DES AUTORITÉS NATIONALES COMPÉTENTES, EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX, LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.</u></p>
	<p><b>13 Accès à l'information du domaine public:</b> L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées.</p>	<p><b>Canada:</b> L'information placée dans le domaine à la disposition du public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, <del>notamment aux</del> <u>et prendre en compte des normes de conception à l'intention des personnes handicapées. Il faudrait encourager l'élaboration de contenus multilingues.</u></p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Accès à l'information du domaine public:</b> <u>Modification non pertinente pour le français.</u></p> <p><b>Tanzanie:</b> L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux <del>personnes handicapées</del> <u>groupes défavorisés.</u></p>
13A		<p><b>El Salvador:</b> <u>Add [13A]: "Il conviendrait d'établir des critères permettant de déterminer ce qu'il faut entendre par information publique, les conditions d'accès à cette dernière et les normes à respecter pour la collecte, la publication ou l'administration de cette information, dans le respect du droit à la confidentialité de la sphère privée des personnes, afin de définir la portée de son utilisation et des responsabilités des personnes qui y ont accès."</u></p>
13B		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau paragraphe 13B</i></p> <p><b>"Bibliothèques:</b> <u>Tous les partenaires devraient appuyer les divers réseaux de bibliothèques existants ainsi que les pays qui envisagent de mettre sur pied leur propre réseau. Un investissement modeste dans les nouvelles technologies, dans la formation et, surtout, dans la fourniture de contenus, pourrait déclencher une révolution informatique dans de nombreuses régions en améliorant l'accès et les compétences spécialisées dont elles disposent.</u></p> <p><u>L'Etat devrait créer des points d'accès publics communautaires polyvalents, en donnant aux citoyens un accès abordable, voire gratuit, à l'Internet, et en détenant la capacité suffisante pour fournir une assistance aux utilisateurs, dans les bibliothèques, les établissements d'enseignement, les administrations publiques ou autres lieux publics. Le service de bibliothèques public devrait être adapté aux besoins de l'ère numérique.</u></p>

13C		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau paragraphe 13C</i></p> <p><b>"Archives:</b> L'Etat devrait:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>mettre au point la législation et les mesures d'application appropriées permettant de garantir l'accès des citoyens à l'information publique, sur un pied d'égalité, compte dûment tenu de la nécessité de respecter la sphère privée;</u></li> <li>• <u>assurer la formation appropriée des utilisateurs des archives, ainsi que des employés actuels ou futurs;</u></li> <li>• <u>promouvoir des politiques sensibilisant l'opinion publique au besoin de disposer d'archives et de fichiers.</u></li> </ul>
	<p><b>14 Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert:</b> Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de normes internationales et interopérables ouvertes et souples devrait être encouragée, de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti.</li> <li>• Les logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité, devraient être plus largement utilisés pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables.</li> </ul>	<p><b>Australie: Observations d'observateurs [14]</b> <i>L'Australie n'accepte pas le caractère impératif du libellé suivant: "Toutes les collectivités et tous les organismes publics devront adopter des logiciels gratuits à code source ouvert". Si les logiciels à code source ouvert peuvent, dans les circonstances voulues, être extrêmement profitables à leurs utilisateurs (y compris aux collectivités publiques), très souvent ceux-ci, ou les services d'appui associés, ne seront pas appropriés, ou disponibles, pour les utilisations qu'ils exigent. Le Gouvernement australien estime, d'un point de vue politique, que les collectivités publiques devraient évaluer toutes les options (y compris les logiciels à code source ouvert) sur la base de l'intérêt qu'elles présentent. L'Australie propose de reformuler le libellé comme suit:</i></p> <p><u>"Toutes les collectivités et tous les organismes publics devront envisager sérieusement l'adoption de logiciels gratuits à code source ouvert."</u></p> <p><b>Brésil:</b> "Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC <u>POUR DES RAISONS DE LIBERTÉ DE CHOIX ET POUR FACILITER L'ACCÈS DE TOUTES LES PERSONNES AUX TIC, À DES COÛTS ABORDABLES:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de normes internationales et interopérables ouvertes et souples devrait être encouragée, de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti.</li> <li>• Les logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité, devraient être plus largement utilisés <u>pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables (TRANSFÉRÉ AU CHAPEAU DE LA RUBRIQUE).</u></li> <li>• Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés.</li> <li>• <u>IL CONVIENDRAIT D'ENCOURAGER L'ÉLABORATION ET LA DIFFUSION DE LOGICIELS SANS DROITS D'AUTEUR.</u></li> <li>• <u>IL FAUDRAIT SENSIBILISER L'OPINION, EN PARTICULIER DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, À L'UTILITÉ DES LOGICIELS SANS DROITS D'AUTEUR À CODE SOURCE OUVERT.</u></li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"><li>• Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés.</li></ul>	<p><b>Mexique: "Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert: <u>Il conviendra de promouvoir l'élaboration et la diffusion de réseaux des TIC à normes ouvertes et de logiciels à code source ouvert; pour ce faire:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Modification qui ne concerne pas le français.</u></li><li>• Les logiciels à code source ouvert, <del>notamment</del> <u>compris le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité</u> <del>devraient</del> <u>devront être plus largement utilisés pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables.</u></li><li>• <del>Il faudra intensifier les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés."</del></li></ul> <p><b>Fédération de Russie: "Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion <u>de normes ouvertes pour les TIC et de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les logiciels à code source ouvert, <del>notamment</del> <u>le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme ..."</u></li></ul> <p><b>Sri Lanka: <i>Ajouter un nouveau point:</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>"Promouvoir les principes d'interopérabilité et les normes de métadonnées pour faciliter la coopération et l'utilisation efficace et rentable des données et des informations recueillies.</u></li><li>• <u>Promouvoir la publication électronique, des mécanismes de tarification différenciés et des initiatives à code source ouvert appropriées pour rendre les informations scientifiques abordables et accessibles à tous les pays, en toute équité.</u></li></ul> <p><b>Suisse: <i>Remplacer le paragraphe 14 par le texte suivant:</i></b></p> <p><b><u>Normes internationales ouvertes: L'élaboration et la diffusion de normes internationales et interopérables ouvertes et souples pour la mise en réseau des infrastructures TIC, la création et la diffusion de services de contenus et de réseaux, devraient être encouragés de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti. Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur plan linguistique devraient être intensifiés.</u></b></p>
--	--

14A		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter le nouveau § 14A:</i></p> <p><b>"Logiciels à code source ouvert:</b> <u>Il conviendrait d'encourager davantage l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC à des coûts abordables."</u></p>
	<p><b>15 Flux d'informations:</b> Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet.</p>	<p><b>Australie:</b> <i>Le texte de ce paragraphe doit être précisé.</i></p> <p><b>Brésil:</b> Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet <u>POUR PERMETTRE UN ACCÈS PLUS ÉQUITABLE À TOUS LES PAYS.</u></p> <p><b>Canada:</b> supprimer tout le paragraphe.</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Flux d'informations:</b> Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet, <u>conformément aux dispositions légales en vigueur dans chaque pays. Ces contrats Internet devront comporter un code de déontologie et tenir compte des meilleures pratiques existantes.</u>"</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> "Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et, <u>au besoin,</u> de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet."</p> <p><b>Etats-Unis d'Amérique:</b> Objection soulevée à propos de la phrase "Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet" (§ 15 du projet de Plan d'action).</p>
	<p><b>3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement</b></p>	<p><b>Roumanie-UIP:</b> "Le rôle des Etats, <u>des parlements,</u> du secteur privé ...".</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> "Le rôle des Etats, <u>des organisations internationales du système des Nations Unies,</u> du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement".</p>
	<p>16 L'engagement total et réel de tous les partenaires est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvelles applications TIC. Il y a lieu de définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.</p>	<p><b>Canada:</b> "L'engagement total et réel de tous les partenaires, <u>y compris des femmes,</u> est d'une importance vitale si l'on veut élaborer <del>de nouvelles</del> <u>des applications et des contenus TIC nouveaux.</u> <del>Il y a lieu de définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.</del>"</p> <p><b>Mexique:</b> <u>Modification qui ne concerne pas le français.</u></p>

16A		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [16A]</i> <u>LES ÉTATS ONT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER DANS LA PROMOTION DE L'ACCÈS UNIVERSEL À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT ÉLABORER ET ADOPTER UNE CONCEPTION NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, EN CONCEVANT ET EN APPLIQUANT DES STRATÉGIES DES TIC ADAPTÉES À LEURS CIRCONSTANCES ET CORRESPONDANT À LEURS INTÉRÊTS NATIONAUX.</u></p>
16B		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [16B]</i> <u>LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ DEVRAIENT PARTICIPER À LA MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES NATIONALES, EN COMPLÉTANT LES INITIATIVES PUBLIQUES PRISES DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET EN PRENANT EN CHARGE LEUR PART DU FARDEAU DES DÉPENSES ET DES RESPONSABILITÉS SOCIALES CORRESPONDANTES.</u></p>
	<p><b>17 Collaboration des partenaires:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entres les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile, médias - en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local:</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b></p> <p>" ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler <u>DES SOLUTIONS NOVATRICES, Y COMPRIS</u> la concurrence, afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.</li> <li>• <u>LE GOUVERNEMENT NATIONAL ET LES AUTORITÉS LOCALES DOIVENT ÉTABLIR DES PRIORITÉS ET PROMOUVOIR DES INITIATIVES TIC LOCALES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES NATIONALES ET RÉGIONALES.</u></li> <li>• Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.</li> <li>• La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devraient travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC: <u>ELLES DEVRAIENT PARTICIPER PLEINEMENT A L'ÉLABORATION ET A LA MISE EN OEUVRE DES TIC ET DE STRATÉGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLES.</u></li> </ul> <p>... "</p>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.</li><li>• Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.</li><li>• La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC.</li><li>• Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.</li><li>• Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient assumer un rôle important dans l'intégration de l'utilisation des TIC dans le processus de développement et dans la mise à disposition des ressources nécessaires.</li></ul>	<p><b>Canada:</b></p> <p>" ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <del>La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec</del> <u>employer à intégrer les TIC dans les communautés au renforcement et à renforcer des initiatives relevant des TIC, qui contribuent au développement.</u></li><li>• Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.</li><li>• (PCH souhaite insérer une phrase sur l'importance du rôle des institutions culturelles et sur les synergies qu'elles créent dans le développement de la société grâce à la création, à l'échange et à la conservation d'informations culturelles et historiques. PCH doit communiquer la phrase à insérer.)</li><li>• <del>Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient assumer un rôle important dans l'intégration de</del> <u>aider les gouvernements des pays en développement à intégrer l'utilisation des TIC dans le processus de développement et dans la mise à disposition des ressources nécessaires.</u></li><li>• Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les TIC dans leurs programmes de travail et <del>prées-</del> <u>d'aider les gouvernements des pays en développement à élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action.</u></li></ul> <p><b>Iran:</b> <i>Ajouter les deux points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>"Définir des projets favorisant le dialogue entre les cultures et les civilisations et dans les cultures et les civilisations, par les réseaux électroniques.</u></li><li>• <u>Promouvoir de nouveaux programmes de recherche sur les questions liées aux objectifs approuvés par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement."</u></li></ul> <p><b>Mexique: Collaboration des partenaires:</b> Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile et médias - en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <del>Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence</del> afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.</li><li>• Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC <u>dans tous les secteurs de l'économie et de la société.</u></li><li>• La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC.</li></ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les TIC dans leurs programmes de travail et priées d'élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont <del>reconnus comme</del> un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.</li> <li>Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, <del>devraient</del> <u>doivent</u> assumer un rôle important <u>non seulement</u> dans l'intégration <del>de et</del> l'utilisation des TIC <del>dans le processus de développement et</del> <u>mais aussi</u> dans la mise à disposition des ressources nécessaires <u>à leur développement</u>.</li> <li>Les organisations internationales <del>devraient être chargées d'intégrer les</del> <u>doivent accorder la priorité aux</u> TIC dans leurs programmes de travail et <del>priées d'élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action.</del></li> </ul> <p><b>Roumanie-IUP:</b> "... Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, <u>parlements, secteur privé, ...</u>"</p> <p><i>Ajouter un nouveau point:</i> "<u>Les parlements devraient exercer plus efficacement leurs fonctions législatives et de contrôle en vue de créer des conditions particulièrement favorables à la promotion des TIC pour le développement, et devraient s'efforcer de promouvoir la démocratie à l'aide des TIC.</u>"</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> "Le secteur public devrait <u>améliorer la législation nationale relative à l'instauration de la société de l'information</u>, étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté."</p> <p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter les deux points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Les pays devraient mettre en place un marché électronique, l'utiliser pour l'acquisition de biens et de services, et aider les entreprises locales à faire des opérations commerciales avec eux sur ce type de marché.</u></li> <li><u>Les multinationales devraient favoriser l'introduction des transactions électroniques, en tant que gros acheteurs de biens et de services au niveau local.</u></li> </ul>
17A		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [17A]</i> "<u>LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DEVRAIENT REFLÉTER UN CONSENSUS ET METTRE EN ÉVIDENCE NON SEULEMENT LA RESPONSABILITÉ SOCIALE CROISSANTE DES ENTREPRISES, MAIS AUSSI LE BESOIN GRANDISSANT DE RESPONSABILISER DAVANTAGE LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LES SOCIÉTÉS NATIONALES OÙ ELLES SONT ÉTABLIES.</u>"</p>

	<p><b>18 Mobilisation des ressources:</b> Tous les partenaires sont instamment priés de mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Il pourrait s'agir par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accroître les investissements consacrés aux infrastructures de télécommunication;</li> <li>• de renforcer les capacités humaines;</li> <li>• de définir des cadres de politique générale;</li> <li>• de développer des contenus locaux et des applications tenant compte de la donne culturelle.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b> " ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer des contenus locaux et des applications <del>tenant compte de la donne culturelle</del> <u>appropriés du point de vue culturel.</u>"</li> </ul> <p><b>Mexique: Mobilisation des ressources:</b> Tous les partenaires sont instamment priés de mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Il pourrait s'agir par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accroître les investissements consacrés aux infrastructures de télécommunication <u>des TIC</u>;</li> <li>• de renforcer les capacités humaines;</li> <li>• de définir des cadres <u>intégrés de politique générale et de réglementation</u>;</li> <li>• de développer des contenus locaux et des applications tenant compte de la donne culturelle.</li> </ul> <p><b>El Salvador:</b> <i>Ajouter le point suivant:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>"Créer un nouveau marché commercial en vue de fournir des services aux zones non connectées."</u></li> </ul> <p><b>Mali:</b> <i>Ajouter un alinéa:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>d'appuyer fortement l'Afrique pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du volet TIC du NEPAD."</u></li> </ul>
	<p><b>19 Capacités manufacturières dans le domaine des TIC:</b> Il est essentiel que les Etats encouragent les transferts de technologies et les investissements, notamment sous forme de capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le domaine des TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La priorité devra être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME) qu'il faut intégrer dans l'économie numérique.</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b> "Il est essentiel que les Etats encouragent le <u>DÉVELOPPEMENT technologique</u>, les transferts de technologies ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, <del>en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation</del> et en créant des fonds d'investissement)."</li> </ul> <p><b>Canada:</b> " ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La priorité <u>devrait</u> être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME), <u>notamment des entreprises appartenant à des femmes</u>, qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques <del>qui soient</del> propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés devraient être définis.</li> <li>• Les politiques publiques <del>doivent</del> <u>devraient</u> favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise.</li> <li>• Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques devraient être définis qui soient propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés.</li> <li>• Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise.</li> <li>• Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.</li> <li>• Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et d'étudier des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et d'étudier des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés.</li> <li>• Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement). <u>Ils devraient faire en sorte que les PME gérées par des femmes bénéficient également de ces politiques.</u></li> </ul> <p><b>Ethiopie:</b> <i>Il convient d'encourager les entreprises locales de TIC à s'engager dans le développement d'applications visant à continuer à assurer la durabilité et la rentabilité. Il faut faciliter et soutenir le développement des produits et services TIC destinés à l'exportation, tels que l'externalisation de projets d'élaboration de logiciels confiés par des sociétés de pays développés à des sociétés de pays en développement. De plus, il convient de favoriser les capacités manufacturières dans le domaine des TIC en soutenant les entreprises informatiques locales engagées dans des activités novatrices, en développant le concept d'établissement de parcs informatiques dans les capitales et les villes régionales, en soutenant les cyberclubs scolaires et les réseaux de recherche et en prenant des mesures d'encouragement préférentielles en vue de favoriser les investissements dans le domaine de l'informatique, dans les régions défavorisées.</i></p> <p><b>Israël:</b> <u>"La priorité devra être accordée au renforcement des Des mesures d'encouragement devront être prises en vue de renforcer les micro-entreprises locales ..."</u></p> <p><b>Japon:</b> Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (<del>par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement</del>).</p> <p><b>Mexique:</b> <u>Renforcement des Ccapacités manufacturières dans le domaine des TIC:</u> Il est essentiel que les Etats encouragent les transferts de technologies et les investissements, notamment sous forme de capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le domaine des TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La priorité devra être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME) qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques <del>devraient être définis qui soient</del> propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés <u>devraient être définis.</u></li> <li>• Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise.</li> <li>• Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et <del>étudier de rechercher</del> des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés.</li> <li>Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC <del>(par exemple en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement).</del></li> </ul>
19A		<p><b>Australie:</b> <i>Add [19A]</i> <b><u>Interopérabilité</u></b></p> <p><u>"L'interopérabilité est importante pour l'utilisation efficace des TIC et le SMSI devrait chercher à sensibiliser l'opinion à l'importance de normes d'interopérabilité internationales pour le commerce électronique mondial, et à la possibilité d'établir un cadre de normes mondiales souple et ouvert".</u></p> <p><i>Le Gouvernement australien s'entretient actuellement avec des entreprises australiennes et des groupes de normalisation internationaux au sujet d'un cadre de normes pilote utilisant des normes techniques ebXML de faible niveau pour la messagerie et les fonctions d'enregistrement et d'archivage. Ce cadre pourrait constituer la base d'une norme ouverte, fiable et modulable destinée à être utilisée au niveau international.</i></p>
19B		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [19B]</i> <u>LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT ÊTRE CONSCIENTS QUE L'INTÉGRATION DES TIC DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉCONISÉE PAR BEAUCOUP EN THÉORIE, POURRAIT ENTRAÎNER UNE FORTE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION ET DES IMPORTATIONS DE TIC, SOUMETTANT LEUR BALANCE DES PAIEMENTS À DES PRESSIONS ET FAVORISANT LA DÉSINDUSTRIALISATION, SANS NÉCESSAIREMENT AVOIR LES RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES SOUHAITÉES. IL FAUT CHERCHER À ÉLABORER DES POLITIQUES NATIONALES APPROPRIÉES POUR ÉVITER QUE CELA SE PRODUISE.</u></p>



	<p><b>4) Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation</b></p>	
	<p>20 Une approche ambitieuse et novatrice est nécessaire au niveau du renforcement des capacités, fondée sur les possibilités offertes par les TIC.</p>	<p><b>Mexique:</b> <del>Une approche</del> <u>Des propositions</u> ambitieuses et novatrices, fondées sur les possibilités offertes par les TIC, <del>est</del> <u>sont</u> nécessaires au niveau du renforcement des capacités.</p>
	<p>21 <b>TIC et enseignement:</b> Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement, et les TIC devraient par ailleurs permettre de toucher des groupes cibles plus larges:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics.</li> <li>• Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires.</li> </ul>	<p><b>Argentine:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>"Faciliter l'élaboration de solutions économiquement accessibles en ce qui concerne les matériels et les logiciels adaptés aux besoins du système éducatif à tous niveaux et aux conditions locales tout en favorisant l'utilisation combinée des divers moyens disponibles, aussi bien traditionnels que nouveaux."</u></li> <li><u>et</u></li> <li>• <u>"Utiliser les TIC pour permettre aux femmes de développer leurs connaissances afin de supprimer les inégalités entre les hommes et les femmes."</u></li> </ul> <p><b>Brésil:</b> "...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>ÉLABORER DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUEMENT ACCESSIBLES EN CE QUI CONCERNE LES MATÉRIELS ET LES LOGICIELS ADAPTÉS AUX BESOINS DU SYSTÈME ÉDUCATIF À TOUS NIVEAUX ET AUX CONDITIONS LOCALES TOUT EN FAVORISANT L'UTILISATION COMBINÉE DES DIVERS MOYENS DISPONIBLES, AUSSI BIEN TRADITIONNELS QUE NOUVEAUX.</u></li> <li>• Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires.</li> <li>• ...</li> <li>• <u>L'ENSEIGNEMENT DES TIC DEVRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN MOYEN DE PLUS D'OFFRIR DES POSSIBILITÉS INTÉRESSANTES ET DE CRÉER DES EMPLOIS, EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES AYANT DE FAIBLES REVENUS."</u></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé.</li><li>• Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.</li><li>• Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique.</li><li>• La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale.</li></ul>	<p><b>Canada:</b> Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement <u>et garantir un accès équitable à l'enseignement pour les jeunes filles et les femmes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics.</li><li>• Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires. <u>A la fin des études secondaires, tous les étudiants devraient avoir une connaissance de base des TIC.</u></li><li>• Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé. <u>A cet égard, il convient de tenir compte des obstacles que rencontrent les femmes et les jeunes filles pour bénéficier des TIC.</u></li><li>• Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.</li><li>• Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique, <u>en garantissant un accès équitable pour les filles et les garçons.</u></li><li>• La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement <del>doit</del> <u>devrait</u> être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale.</li></ul> <p><b>Japon:</b> "Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement <del>primaire</del>: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique."</p> <p><b>Mali:</b> <i>Ajouter un alinéa:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>"Une attention particulière doit être accordée au développement de la formation à distance en mettant en commun les ressources disponibles à l'échelle sous-régionale, régionale ou mondiale et en tenant compte des pratiques et expériences avérées."</u></li></ul> <p><b>Mexique: TIC et enseignement:</b> le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement. <u>Comme la presse, la radio et la télévision, et en association avec ces moyens, les TIC peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que la diffusion des connaissances et de l'information.</u> Les TIC devraient par ailleurs permettre <del>de contribuer à atteindre les objectifs:</del></p>
--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>de diffuser</u> Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement <del>devraient être diffusées</del> par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics;</li> <li>• <u>d'incorporer</u> Les TIC <del>devraient avoir leur place</del> dans les programmes scolaires;</li> <li>• <u>d'utiliser</u> Les TIC <del>devraient être utilisées</del> dans la formation des formateurs et de rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé;</li> <li>• <u>de consacrer</u> <del>D</del> davantage d'attention <del>doit être consacrée</del> à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information;</li> <li>• <u>de promouvoir une intégration à grande échelle</u> Les TIC <del>devraient être profondément intégrées</del> dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique;</li> <li>• <u>de renforcer</u> la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement <del>doit être renforcée</del> par le jeu de la collaboration régionale et internationale;</li> <li>• <u>d'assurer une formation continue</u> offrant à chacun non seulement la possibilité de tirer parti des progrès technologiques et <u>d'acquérir des connaissances, mais aussi d'innover et de développer des aptitudes permettant de générer, de modifier et de regrouper des connaissances;</u></li> <li>• <u>de concentrer les efforts sur la révision et l'accréditation de programmes d'enseignement dans les domaines liés aux TIC, qui satisfassent aux normes de qualité, afin de contribuer à améliorer la formation des cadres professionnels et techniques, de manière à répondre aux besoins de l'industrie."</u></li> </ul> <p><b>Fédération de Russie:</b> "... Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires <u>et dans les programmes des instituts de formation du personnel enseignant</u>".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés <u>ainsi que des pays dont l'économie est en phase de transition</u> à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale."</li> </ul>
21A		<p><b>Brésil:</b> <i>Add. [21A]</i> <u>LA MISE EN VALEUR DU CAPITAL HUMAIN EST UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.</u></p>
21B		<p><b>Brésil:</b> <i>Add. [21B]</i> <u>COMPTE TENU DE L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE, IL SERA NÉCESSAIRE D'INTÉGRER PROGRESSIVEMENT LES CONCEPTS ET LES COMPÉTENCES LIÉS AUX TIC DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT NATIONAUX DE BASE, AINSI QUE DANS DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES POUR LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI ET LE TÉLÉAPPRENTISSAGE. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SONT CONFRONTÉS À DE GRAVES PROBLÈMES: ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT, MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENU PÉDAGOGIQUE INADÉQUATS.</u></p>

<p><b>22 Renforcement des capacités pour l'application des TIC:</b> Il faut que les populations soient davantage familiarisées avec les TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs de la société de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un enseignement et une formation adaptés doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux personnes défavorisées.</li><li>• Dans l'obtention d'une formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité de chances.</li><li>• Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.</li></ul>	<p><b>Brésil:</b> <u>Ajouter le premier point suivant: "L'ACQUISITION DE NOTIONS D'INFORMATIQUE ET L'ENSEIGNEMENT POUR TOUS SONT DES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION. L'ACCÈS À L'INFORMATION N'A DE SENS QUE SI L'ANALPHABÉTISME EST ÉRADICUÉ."</u></p> <p><b>Canada:</b></p> <p>" ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un enseignement et une formation adaptés <u>aux besoins locaux</u> doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, <u>afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux</u> <u>notamment pour les personnes défavorisées. Vaincre l'analphabétisme est une première étape fondamentale pour assurer l'accès à l'information.</u></li><li>• <del>Dans l'obtention d'une</del> <u>Concernant la</u> formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité de chances.</li><li>• Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.</li><li>• Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.</li><li>• Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</li><li>• Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture-, <u>en particulier les femmes et les jeunes filles, qui sont les plus nombreuses à abandonner leurs études.</u></li><li>• Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.</li></ul> <p><b>Cuba:</b> <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>"L'acquisition de notions informatiques et l'enseignement pour tous sont des éléments fondamentaux de la société de l'information. L'accès à l'information n'a de sens que si l'analphabétisme est éradiqué. Il est indispensable d'assurer un enseignement de qualité en offrant un apprentissage permanent pour permettre à chacun de faire une analyse et une évaluation critiques de l'information."</u></li></ul>
--	--

<ul style="list-style-type: none"><li>• Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.</li><li>• Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</li><li>• Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture.</li><li>• Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.</li></ul>	<p><b>Mexique: Renforcement des capacités pour l'application des TIC:</b> Il faut que les populations soient davantage familiarisées avec les TIC et aient un niveau de connaissance et de compétence suffisant pour se servir des TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs afin de pouvoir tirer au mieux parti de la société de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un enseignement et une formation adaptés doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux personnes défavorisées.</li><li>• Pour l'obtention d'une formation aux TIC, les femmes doivent être à égalité de chances.</li><li>• Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.</li><li>• Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.</li><li>• Les organisations intergouvernementales doivent fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</li><li>• Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture.</li><li>• Les médias locaux traditionnels doivent être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.</li></ul> <p><b>Sri lanka:</b> <i>Ajouter les deux points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Promouvoir un renforcement durable des capacités et encourager les initiatives dans l'enseignement de façon que les nouvelles possibilités offertes par les TIC pour la production et le partage d'informations et de données scientifiques puissent se concrétiser dans tous les pays.</u></li><li>• <u>Encourager les initiatives visant à améliorer les connaissances scientifiques de base et à mieux faire comprendre aux consommateurs comment choisir et interpréter les informations scientifiques publiées sur le web, compte tenu du rôle clé que jouent les médias dans la diffusion de ces informations.</u></li></ul> <p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter le point suivant:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Facilitation électronique: pour aider les entreprises locales à réussir, il convient de les informer des concepts et des pratiques de transactions électroniques. A cet égard, il convient d'élaborer et de diffuser largement des guides écrits et de mettre en place des centres de facilitation actifs.</u></li></ul> <p><b>Tunisie:</b> <i>Remplacer "renforcement des capacités" par "développement des capacités" pour souligner la nécessité d'améliorer encore ce qui existe.</i></p>
--	---

<p><b>23 Formation de spécialistes en TIC:</b> L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.</li><li>• La formation et le recyclage d'une main-d'oeuvre spécialement affectée à la société de l'information doivent être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.</li><li>• La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.</li></ul>	<p><b>Canada:</b></p> <p>L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés <u>et accessibles pour les jeunes filles et les femmes</u> dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.</li><li>• La formation et le recyclage d'une main-d'oeuvre spécialement affectée à la société de l'information <del>doivent</del> <u>devraient</u> être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.</li><li>• <u>Il convient d'encourager la participation des femmes dans ce domaine en prenant des mesures précises et en mettant en place des programmes adaptés (campagnes publicitaires, bourses d'études).</u></li><li>• La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.</li></ul> <p><b>Japon:</b> "La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire <del>que les Etats veillent à l'existence de</del> <u>créer des</u> conditions propices à la rétention des spécialistes.</p> <p><b>Mali:</b> <i>Ajouter:</i> <u>Les échanges d'expériences entre spécialistes de différents horizons doivent être favorisés afin de contribuer efficacement au transfert de savoir-faire et de connaissances.</u></p> <p><b>Mexique: Formation de spécialistes en TIC:</b> L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La formation au développement et à l'exploitation <del>des de réseaux d'</del> <u>infrastructures de réseau est capitale-élémentaire</u> si l'on veut disposer de <del>services de réseaux de services</del> <u>TIC</u> efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.</li><li>• La formation et le recyclage d'une main d'oeuvre <del>spécialement affectée à</del> <u>constituent un pilier de</u> la société de l'information, <u>c'est pourquoi ils doivent</u> <del>devront</del> être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.</li><li>• <del>La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.</del> <u>Les Etats devront créer un environnement propice de façon à éviter la fuite des cerveaux dans le sens nord-sud.</u></li></ul> <p><b>Fédération de Russie:</b> "... La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord <u>et est-ouest</u> doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes".</p>
--	--

	<p><b>5) Sécurité</b></p>	
	<p><b>24 Des infrastructures sûres et fiables:</b> La sécurité des réseaux apparaît de plus en plus fondamentale pour le maintien de la croissance du commerce électronique et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les partenaires concernés par les questions que posent les TIC devraient prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et les autres aspects de l'intégrité des systèmes et réseaux d'information afin de prévenir tout risque de perturbation ou destruction généralisée des systèmes réseau dont ils dépendent de plus en plus.</li> <li>• A cet effet, il faudra prévoir des cadres législatifs nationaux appropriés propres à protéger le public et l'intérêt public et à favoriser les communications et les opérations électroniques.</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire <u>ET COMMERCIAL</u> à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne <u>ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE</u>."</li> </ul> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mécanismes spéciaux <del>seront</del> <u>devraient</u> être mis en place pour encourager le secteur <del>bancaire</del> <u>des services financiers</u> à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.</li> <li>• <u>Tous les partenaires devraient disposer des mécanismes nécessaires de façon que leurs systèmes informatiques soient protégés, que ces systèmes puissent détecter une activité non autorisée, y répondre et être rapidement rétablis en cas de dommage causé éventuellement par cette activité.</u></li> </ul> <p><b>Japon:</b> <i>Supprimer le point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.</del></li> </ul> <p><b>Mexique:</b> "<b>Des infrastructures sûres et fiables:</b> La sécurité des réseaux apparaît comme l'un des aspects fondamentaux pour le maintien de la croissance du commerce électronique et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies <u>TIC, c'est pourquoi il est nécessaire de:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Tous les partenaires concernés par les questions que posent les TIC devraient</del> Prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et les autres aspects de l'intégrité de l'information et des systèmes et réseaux afin de prévenir tout risque <u>systématique</u> de perturbation ou destruction généralisée des systèmes réseau dont ils dépendent de plus en plus.</li> <li>• <del>A cet effet, il faudra</del> <u>Prévoir ou renforcer des</u> cadres législatifs nationaux <del>appropriés</del> <u>propres</u> à protéger l'intérêt public et l'intérêt <del>public général, en particulier l'intérêt des consommateurs,</del> et à favoriser les communications et les opérations électroniques.</li> <li>• <del>Il faudra également prévoir une sensibilisation sur plusieurs plans: problèmes de</del> <u>Sensibiliser l'opinion aux questions de sécurité qui se posent dans le domaine de l'information, à l'évolution rapide de la complexité, de la capacité et de la portée des technologies de l'information TIC, anonymat conféré par ces technologies et enfin caractère transnational des infrastructures de communication.</u></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faudra également prévoir une sensibilisation sur plusieurs plans: problèmes de sécurité qui se posent dans le domaine de l'information, évolution rapide de la complexité, de la capacité et de la portée des technologies de l'information, anonymat conféré par ces technologies et enfin caractère transnational des infrastructures de communication.</li> <li>• Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Mettre en place</del> des mécanismes spéciaux <del>seront mis en place</del> pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.</li> </ul>
<p>25</p>	<p><b>Sécurité de l'information:</b> La sécurité véritable de l'information pourrait être assurée non seulement par les moyens technologiques mais aussi par l'enseignement et la formation, les politiques générales et la législation, enfin par la collaboration internationale. Les Nations Unies doivent être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer la situation en ce qui concerne la sécurité de l'information, notamment pour ce qui est des ingérences ou de</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b> "...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale <u>SUR LA GOUVERNANCE INTERNET ET sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.</u></li> <li>• ...</li> <li>• <u>IL CONVIENDRAIT DE DÉVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE POUR RÉPRIMER TOUTE FORME DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE PORTANT ATTEINTE AUX DROITS DE L'HOMME ET À LA DÉMOCRATIE.</u></li> <li>• <u>IL FAUT ASSURER LA PROTECTION CONTRE TOUT CONTRÔLE ILLICITE DES INFORMATIONS PRIVÉES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ.</u></li> <li>• <u>LES PROGRAMMES NATIONAUX IMPOSANT L'UTILISATION DES TIC (CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE ÉLECTRONIQUE, CARTE DE SANTÉ ÉLECTRONIQUE) DEVRAIENT ÊTRE ÉVALUÉS AVEC PRUDENCE, COMPTE TENU DES QUESTIONS DE CONFIDENTIALITÉ."</u></li> </ul>



<p>l'utilisation abusive des systèmes d'information et de communication et des ressources informationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer des méthodes de protection et mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à tout problème de sécurité, ainsi que procéder à des échanges d'informations et de technologies pour lutter contre les infractions.</li><li>• Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.</li><li>• Le principe d'un accès juste, équitable et approprié aux TIC pour tous les pays étant reconnu, une attention particulière devrait être accordée au fait que les TIC peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs de stabilité et de sécurité internationales, et qu'une telle utilisation peut avoir des conséquences délétères sur l'intégrité de l'infrastructure des Etats, aussi bien que sur leur sécurité nationale, civile ou militaire.</li></ul>	<p><del><b>Japon:</b> Les Nations Unies doivent être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour</del> <u>Il convient de promouvoir la coopération internationale. Par exemple:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• "Etudier la possibilité à long terme <del>d'élaborer une Convention internationale sur</del> <u>de poursuivre les efforts déployés au niveau international en vue d'assurer la sécurité des réseaux d'information et de communication.</u></li></ul> <p><b>Mexique: Sécurité de l'information:</b> La sécurité véritable de l'information pourrait être assurée non seulement par les moyens technologiques mais aussi par l'enseignement et la formation, les politiques générales et la législation <u>sur le particulier</u>, enfin par la collaboration internationale, <u>c'est pourquoi</u>. <del>Les Nations Unies doivent</del> <u>devraient</u> être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluer la situation en ce qui concerne la sécurité de l'information, notamment pour ce qui est des ingérences ou de l'utilisation abusive des <del>systèmes d'information et de communication</del> <u>TIC</u> et des ressources informationnelles.</li><li>• Elaborer des méthodes de protection <u>des TIC, et mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à afin d'éviter</u> tout problème de sécurité, <del>ainsi que procéder à des</del> <u>et protéger aussi les</u> échanges d'informations et de technologies pour lutter contre les infractions.</li><li>• Etudier la possibilité <del>à long terme d'élaborer une Convention internationale un</del> <u>instrument international</u> sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.</li></ul> <p>Le principe d'un accès juste, équitable et approprié aux TIC pour tous les pays étant reconnu, une attention particulière doit être accordée au fait que les TIC peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs de stabilité et de sécurité internationales, et qu'une telle utilisation peut avoir des conséquences délétères sur l'intégrité de l'infrastructure des Etats, <del>aussi bien que sur leur sécurité nationale, civile ou militaire.</del></p> <p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>La Nouvelle-Zélande reconnaît qu'il est nécessaire d'assurer de façon efficace la <b>sécurité de l'information</b> (article 25 du projet de plan d'action), mais hésite à mettre en place un organisme entièrement nouveau – si telle est la solution envisagée aux termes dudit article "mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à tout problème de sécurité". La Nouvelle-Zélande tient avant tout à signaler qu'il est nécessaire d'élaborer éventuellement une nouvelle Convention avant d'envisager la possibilité d'élaborer une convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.</i></p> <p><b>Fédération de Russie:</b> Etudier la possibilité <del>à long terme d'élaborer une Convention internationale sur</del> la sécurité des réseaux d'information et de communication.</p>
--	--

	<p><b>26 Susciter une culture mondiale de la cybersécurité:</b> A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur une compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique.</p>	<p><b>Australie:</b> <u>Add "Appuyer la création de mécanismes de détection et d'alerte précoces de virus informatiques, chevaux de Troie, vers et autres types d'attaques malveillantes contre les réseaux informatiques publics et privés. Ces mécanismes pourraient s'inspirer des méthodes et systèmes ayant fait leurs preuves dans le cadre des "CERT" (Computer emergency response team), qui ont été mis en place dans un certain nombre de pays. Pour mettre en oeuvre cette proposition, on pourrait également prendre modèle sur le travail réalisé par le Groupe de travail des télécommunications de l'APEC en matière de cybersécurité, comme la mise sur pieds de séminaires d'information et sur les lignes directrices du CERT et de la formation organisée dans ce cadre."</u></p> <p><b>Canada:</b> "A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur une compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. <u>Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce.</u> Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique."</p> <p><b>Japon:</b> "A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur <del>une</del> <u>compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique</u> la résolution de l'ONU (Résolution 57/239 de l'AGNU). <u>Il faudrait appuyer les efforts déployés par l'ONU, afin de promouvoir une culture mondiale de la cybersécurité."</u></p> <p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
26A		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [26A] UNE CULTURE MONDIALE DE LA CYBERSÉCURITÉ EST CRÉÉE, QUI TIENT DÛMENT COMPTE DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LE DROIT À LA COMMUNICATION, À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET À LA VIE PRIVÉE.</u></p>
26B		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [26B] UN MÉCANISME MULTILATÉRAL, TRANSPARENT ET DÉMOCRATIQUE DE GESTION DE L'INTERNET CONSTITUE LA BASE DU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE MONDIALE DE LA CYBERSÉCURITÉ.</u></p>

26C		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [26C] LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER LE CYBERESPACE DOIT ÊTRE PARTAGÉE PAR TOUS LES PAYS SELON LEUR NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À LA CYBERSÉCURITÉ NE DOIVENT PAS L'EMPORTER SUR LE DÉVELOPPEMENT QUI DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, COMPTE TENU DU FAIT QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SONT CONFRONTÉS À UNE PÉNURIE DE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES POUR DÉVELOPPER LES APPLICATIONS SOCIALES DES TIC (ENSEIGNEMENT À DISTANCE, TÉLÉMÉDECINE ET TÉLÉTRAVAIL).</u></p>
	<p><b>27 Lutter contre la cybercriminalité:</b> Il est essentiel de prévoir une protection contre les délits de droit commun et les crimes (cybercrimes) pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale et internationale. Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes, plus précisément la liberté d'expression.</li></ul>	<p><b>Canada:</b> " ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale et internationale. <del>Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes, plus précisément la liberté d'expression.</del></li><li>• <i>Le Canada propose de développer ultérieurement ce point.</i></li></ul> <p><b>Iran:</b> <i>Ajouter trois nouveaux points</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>"Les organisations internationales et en particulier l'UNESCO ont, dans leur domaine de compétences, un rôle précis et des responsabilités dans certains domaines. Il faudrait notamment créer un organisme permettant d'échanger des informations et d'encourager la coopération entre les groupes qui s'occupent des sévices à l'encontre des enfants.</u></li><li>• <u>Diffuser des informations auprès des chercheurs et favoriser l'échange d'informations entre les organisations chargées de l'accueil et de la protection des enfants, les prestataires de services Internet, les web Masters, les institutions policières et judiciaires, les professionnels des médias, les citoyens, les associations locales et autres groupes concernés.</u></li><li>• <u>Instaurer un cadre juridique international sous les auspices de l'UNESCO afin d'interdire la création et la diffusion de matériels pornographiques et dommageables sur l'Internet."</u></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les instruments juridiques existants, tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, offrent à la communauté internationale les bases nécessaires pour l'action.</li> </ul>	<p><b>Mexique: "Lutter contre le cybercrime:</b> il est essentiel de prévoir une protection contre les délits de droit commun et les crimes (cybercrimes) pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur <u>la les mesures de prévention, ainsi que des programmes la formulation de directives à l'échelle nationales et une la collaboration régionale et internationale. Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et Ces directives devront</u> sécuriser la société de l'information <u>doivent respecter-respectant</u> la souveraineté des nations et les droits <del>notamment constitutionnels</del> des personnes, <u>plus précisément y compris</u> la liberté d'expression.</li> <li>Les instruments juridiques existants, tels que <i>la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité</i>, offrent à la communauté internationale les bases nécessaires pour l'action.</li> </ul> <p><b>Roumanie-IUP:</b> " ... Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et <u>la cyberdiscrimination, ainsi que pour sécuriser</u> la société de l'information doivent respecter la souveraineté ...".</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> "... l'accent étant mis sur la prévention, <u>y compris l'élaboration et le perfectionnement d'une législation nationale visant à prévenir et à combattre le cybercrime</u>, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale ...". <i>Il faudrait élargir la portée du § 27 afin qu'il englobe également la nécessité de lutter contre l'utilisation des TIC à des fins terroristes.</i></p> <p><b>Tunisie:</b> <i>Remplacer "y compris la liberté d'expression" par "en particulier la liberté d'expression".</i>  <i>Remplacer "instruments juridiques" par "mécanismes juridiques".</i></p>
27A		<p><b>Fédération de Russie: Add</b></p> <p>"Etant donné les craintes actuelles concernant la possible utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins qui ne sont pas compatibles avec les actions menées pour garantir la stabilité et la sécurité internationales et qui pourraient affecter de manière négative la sécurité civile et militaire des Etats, et étant donné la nécessité de prévenir l'utilisation de ressources ou de technologies d'information à des fins criminelles ou terroristes, les mesures suivantes doivent être prises:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) élaboration de mécanismes adaptés afin de mieux faire connaître l'importance qu'il y a à garantir la sécurité des réseaux d'information et de communication;</li> <li>2) examen des menaces potentielles et réelles pesant sur la sécurité des réseaux d'information et de communication ainsi que des méthodes et moyens permettant d'éliminer ces risques;</li> <li>3) organisation de l'échange d'informations techniques sur une plus grande échelle et renforcement de la coopération internationale visant à améliorer la sécurité des réseaux d'information et de communication;</li> <li>4) Participation aux mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies visant à: <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluer la sécurité de l'information, y compris les brouillages préjudiciables dans les systèmes d'information et de communication et dans les ressources d'information, ou l'utilisation illégale de ces systèmes et ressources;</li> </ul> </li> </ol>

27B	<ul style="list-style-type: none"><li>• mettre au point des méthodes pour lutter contre les atteintes à la sécurité et création d'organisations susceptibles d'intervenir rapidement lorsque ces atteintes se produisent et d'échanger des informations et des équipements techniques à cette fin;</li><li>• envisager, à long terme, d'élaborer une convention internationale sur la sécurité dans le domaine des réseaux d'information et de communication."</li></ul> <p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 27 B:</i></p> <p><u>"Les gouvernements devraient intégrer à leur législation, politique et pratiques nationales des principes et des règles en matière de sécurité, vie privée et protection des consommateurs pour créer un climat de confiance chez les usagers de l'Internet. Les lignes directrices de l'OCDE sur ces questions (lignes directrices régissant la protection de la vie privée, lignes directrices régissant la sécurité des systèmes d'information, lignes directrices régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique, nouvelles orientations politiques et pratiques pour appliquer les lignes directrices sur la protection de la vie privée en relation avec les réseaux mondiaux de 1980) établissent des normes minimales et pourraient poser les bases d'un programme mondial visant à instaurer la confiance.</u></p> <p><u>Le SMSI devrait élaborer et adopter un instrument contenant des règles et principes inspirés de ces lignes directrices. Les gouvernements devraient adopter, en collaboration avec le secteur privé, une politique commune ciblée afin de lutter contre la menace, mondiale par nature que représentent les délits commis par le biais des technologies de l'information (cybercriminalité), par l'édiction d'une législation et par la coopération internationale. La Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité pose des normes équilibrées et établit un processus de coopération ouvert à tous les Etats.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient élaborer des lois sur la protection des données qui garantissent un juste équilibre entre le respect de la vie privée des individus et la libre circulation de l'information entre les peuples. Cet équilibre est au centre de la Convention sur la protection des données du Conseil de l'Europe ouverte à tous les Etats.</u></p> <p><u>Le SMSI devrait élaborer et adopter un instrument contenant des principes et des règles inspirés de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et de son protocole additionnel, ainsi que sur la Convention sur la protection des données du Conseil de l'Europe et de son protocole additionnel."</u></p>
-----	---

	<p><b>6) Créer un environnement propice</b></p>	
	<p><b>28 Bonne gouvernance:</b> Pour maximiser les bienfaits économiques et sociaux de la société de l'information, les Etats doivent, sur le triple plan de la législation, de la réglementation et des politiques générales, créer un environnement de confiance, transparent et non discriminatoire, susceptible de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence et de favoriser ainsi les investissements requis, essentiellement de la part du secteur privé, pour la mise en place des infrastructures et d'élaboration des nouveaux services:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.</li> </ul>	<p>L'<b>Australie</b> suggère de raccourcir le dernier paragraphe comme suit: "Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires."</p> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec la participation active de toutes les parties prenantes, <u>y compris des femmes</u>, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, ..."</li> </ul> <p><b>Cuba:</b> "Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle <u>internationale</u>, nationale et à l'échelle régionale."</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Bonne gouvernance:</b> Pour maximiser les bienfaits économiques et sociaux de la société de l'information, les Etats <del>doivent</del><u>devraient</u>, sur le triple plan de la législation, de la réglementation et des politiques générales, créer un environnement de confiance, transparent et non discriminatoire, susceptible, <u>d'une part</u>, de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence et, <u>d'autre part</u>, de <u>fournir les mesures d'incitation nécessaires pour favoriser ainsi</u> les investissements requis, essentiellement de la part du secteur privé, pour la mise en place des infrastructures et d'élaboration des nouveaux services-. <u>A cet égard:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.</li> <li>• Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, solutions faisant intervenir des "sources ouvertes" et enfin gestion des adresses et noms de domaine Internet, l'incitation économique, <del>et</del> <u>la confiance et la sécurité</u> des entreprises étant préservées."</li> </ul> <p><b>Sri lanka:</b> <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Reconnaître que la science a un rôle important à jouer dans l'élaboration et la mise en place des nouveaux mécanismes de gouvernance nécessaires à la société de l'information.</u></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, solutions faisant intervenir des "sources ouvertes" et enfin gestion des adresses et noms de domaine Internet, l'incitation économique et la confiance des entreprises étant préservées.</li></ul>	
28A		<b>Brésil:</b> <u>Add [28A] POUR MAXIMISER LES BIENFAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA "SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION", LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT CRÉER UN ENVIRONNEMENT LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE CLAIR ET EFFICACE, ADAPTÉ À LEURS CARACTÉRISTIQUES ET À LEURS BESOINS. LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ET L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE DEVRAIENT ÊTRE PRISES EN COMPTE DANS CES POLITIQUES.</u>
28B		<b>Brésil:</b> <u>Add [28B] L'ÉLABORATION ET LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR L'UTILISATION DES TIC DEVRAIT OBÉIR À DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ ET D'UNIVERSALITÉ (ACCÈS POUR TOUS À TOUT MOMENT) À UN COÛT RÉELLEMENT ABORDABLE POUR LE PUBLIC.</u>
28C		<b>Brésil:</b> <u>Add [28C] LES POLITIQUES DEVRAIENT ÊTRE CONÇUES ET MISES EN OEUVRE AVEC LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ, AFIN DE PRENDRE EN COMPTE L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ.</u>

28D		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau paragraphe:</i></p> <p><u>"Statistiques publiques: tous les pays devraient développer leur infrastructure statistique et garantir un libre accès à des statistiques objectives et de qualité. Ils devraient fournir des indicateurs statistiques de base ainsi qu'une analyse de l'évolution des principaux aspects de la société de l'information. Etablir des systèmes d'indicateurs cohérents et comparables sur le plan international devrait être leur priorité."</u></p>
	<p><b>29 Situation sur les marchés:</b> La disponibilité des infrastructures de télécommunication et de services de télécommunication et d'équipements TIC économiquement abordables est essentielle pour que l'on puisse rendre les TIC accessibles à tous:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La concurrence, notamment au niveau des réseaux d'accès local, doit être favorisée dans la recherche d'un abaissement des prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et services.</li> <li>• Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes.</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>La concurrence, notamment au niveau</del> <u>LES APPROCHES NOVATRICES, COMME LA CONCURRENCE, QUI COMPORTENT UNE MEILLEURE UTILISATION</u> des réseaux d'accès local, doivent être favorisées dans la recherche d'un abaissement des prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et services.</li> <li>• Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par <u>LA POSSIBILITÉ D'ACCÈS À DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET</u> par des dispositions juridiques attrayantes.</li> <li>• Les droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être <del>supprimés</del> <u>FIXÉS DE MANIÈRE À POUVOIR FOURNIR DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE L'ÉQUIPEMENT EN MATIÈRE DE TIC À UN COÛT ABORDABLE.</u></li> <li>• Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information.</li> <li>• Pour assurer le prompt règlement des différends, des mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques, <u>POUR AUTANT QU'ILS RESPECTENT LA SOUVERAINETÉ DES NATIONS ET GARANTISSENT LE RESPECT DES DROITS CONSTITUTIONNELS ET DES DROITS HUMAINS DE TOUTES LES PERSONNES, Y COMPRIS LA LIBERTÉ D'EXPRESSION.</u></li> <li>• <u>IL FAUDRAIT ENCOURAGER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU NIVEAU LOCAL.</u></li> </ul> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par <del>des dispositions juridiques attrayantes</del> <u>l'instauration de cadres juridiques et fiscaux attrayants.</u>"</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés.</li> <li>• Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information.</li> <li>• Pour assurer le prompt règlement des différends, des mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques.</li> </ul>	<p><b>Cuba:</b> <i>Ajouter un point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Toutefois, la concurrence n'est qu'un moyen parmi d'autres permettant de faire baisser les prix et de garantir une modernisation constante des réseaux et services. Dans certains cas, une participation active des gouvernements sous forme d'investissements publics et de programmes de développement revêt une importance stratégique. De plus, la coopération internationale sera nécessaire pour aider les pays en développement confrontés à des difficultés particulières à atteindre cet objectif."</li> </ul> <p><b>Mali:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes <u>et par des conditions de financement incitatives.</u>"</li> </ul> <p><b>Mexique:</b> <u>La disponibilité des infrastructures de télécommunication et de services de télécommunication et d'équipements en matière de TIC économiquement abordables et de la fourniture des services et équipements offerts par les TIC est essentielle pour que l'on puisse rendre les TIC accessibles à tous; c'est pourquoi il faudrait favoriser, en fonction des dispositions juridiques de chaque pays:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La concurrence équitable, notamment au niveau des réseaux d'accès local, doit être favorisée dans la recherche d'un abaissement des afin de réduire les prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et de leurs services.</u></li> <li>• <u>Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes.</u></li> <li>• <u>Les Suppression des droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés.</u></li> <li>• <u>Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information.</u></li> <li>• <u>Pour assurer le prompt règlement des différends, au moyen de mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques.</u>"</li> </ul>
	<p><b>République de Corée:</b> <i>Etoffer la partie concernant les mécanismes novateurs de règlement des différends au § 29 ou ajouter un nouveau paragraphe sur cette question après le § 32 qui se lit comme suit: "Mettre en place un système de règlement des différends efficace car l'établissement de la confiance est essentielle au développement de la société de l'information. Il faudrait envisager d'adopter des mécanismes novateurs de règlement des différends au même titre que des procédures judiciaires classiques, afin que les utilisateurs des TIC puissent régler leurs différends rapidement et de manière efficace.</i></p> <p><u>Les mécanismes novateurs de règlement des différends devraient être fondés sur l'indépendance, l'équité et la transparence en ce qui concerne les moyens financiers des utilisateurs, l'accessibilité et le principe de règlement des différends entre les parties concernées.</u></p>

29A		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 29A:</i>  <b>"Lutte contre la pauvreté:</b> Afin de favoriser l'accès des pauvres aux TIC et de leur permettre de les utiliser réellement, les acteurs des secteurs public et privé devraient envisager de prendre les mesures non discriminatoires suivantes (dans la mesure où le marché concurrentiel ne peut y pourvoir):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>mettre en place un environnement réglementaire prenant en compte les besoins particuliers des pauvres, en exemptant les prestataires de services de taxes d'exploitation dans les zones rurales, en appliquant des taxes d'interconnexion différentes afin de favoriser les connexions de la campagne vers les villes plutôt que l'inverse, par des exemptions de taxe sur l'équipement de télécommunication destiné aux zones rurales, etc.;</u></li> <li>• <u>prendre des mesures de discrimination positives en faveur des pauvres, en particulier par la création de fonds nationaux gérés de manière transparente pour l'accès universel ou d'autres mesures équivalentes en faveur d'un accès réel aux TIC dans des régions éloignées et par des personnes marginalisées;</u></li> <li>• <u>favoriser la création, la diffusion et l'échange d'un contenu local, pertinent, adapté aux besoins locaux;</u></li> <li>• <u>encourager la représentation directe des pauvres, en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes (en particulier de la part des organisations communautaires ou des ONG) sur la scène nationale et internationale (négociations multilatérales, activité de plaidoyer des ONG, médias) et donner aux institutions et réseaux locaux les moyens de lutter contre la pauvreté;</u></li> <li>• <u>faire en sorte que les services soient composés de femmes et d'hommes à part égale, en particulier par le biais d'une politique de formation intégrant les femmes et en s'attachant à ce que les emplois dans le domaine des TIC soient occupés aussi bien par des femmes que par des hommes;</u></li> <li>• <u>intégrer les TIC dans l'élaboration et la mise en oeuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (TSRP).</u></li> </ul>
28B		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 29B</i>  <b>"Création d'emploi:</b> Les acteurs des secteurs public et privé doivent favoriser un environnement propice à l'utilisation des TIC dans le secteur de production afin de créer des emplois, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME) et soutenir les jeunes entreprises afin de générer un revenu supplémentaire.</p>
29C		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 29A:</i>  <b>Recherche:</b> Les gouvernements devraient encourager la recherche afin que l'on comprenne mieux le rôle des TIC dans la croissance économique et le développement social et pour identifier les meilleures pratiques qui permettront d'observer les répercussions des TIC sur la croissance, le développement et de déterminer les conditions qui les favorisent. Une bonne base d'analyse contribue à développer des arguments convaincants pour mettre en place les stratégies, politiques et les réformes nécessaires afin de produire des avantages économiques et sociaux. Il faudrait développer d'ici à 2005 des lignes directrices pour les politiques devant être mises en place.</p>

<p>30 <b>Normalisation:</b> Le développement de la société de l'information doit reposer sur des plates-formes de normes techniques interoperables à l'échelle internationale, accessibles à tous, et sur l'innovation technologique dans le secteur des TIC, ainsi que sur des systèmes propres à faciliter l'échange des connaissances à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale, par tous les moyens envisageables.</p>	<p><b>Canada:</b> Ne s'applique pas à la version française.  <b>République tchèque:</b> <i>Il faut signaler l'importance des normes et de la normalisation pour l'utilisation efficace des TIC et envisager la création d'une organisation internationale chargée de la normalisation des échanges transfrontaliers de données.</i>  <b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
<p>31 <b>Gestion du spectre:</b> Le spectre des fréquences radioélectriques devrait être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de l'égalité, dans le respect intégral des lois et réglementations nationales et des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.</p>	<p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
<p>32 <b>Protection des consommateurs:</b> Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information.</p>	<p><b>Australie:</b>  <i>Pour que les consommateurs aient confiance dans le commerce électronique, il faut impérativement veiller à ce que les transactions commerciales s'inscrivent dans un cadre juridique stable. De l'avis de l'Australie, les consommateurs utilisateurs du commerce électronique doivent bénéficier d'une protection au moins équivalente à celle qui est assurée aux consommateurs utilisant d'autres formes de commerce.</i>  <b>Canada:</b> Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée <u>et la perte de leurs droits lors des transactions commerciales</u> et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. <u>En outre, il est de plus en plus important pour la protection du consommateur d'établir des stratégies et des codes visant à résoudre le problème des messages non sollicités.</u></p>

		<p><b>Corée:</b> <i>Modifier le paragraphe: "Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information. Protection du consommateur: généraliser l'offre d'avantages aux consommateurs qui ont accès aux informations et à la connaissance via les TIC et limiter les risques notables sans pour autant compromettre ces avantages, sont des conditions essentielles à l'édification de la société de l'information. Les consommateurs craignent réellement qu'il soit porté atteinte à leur sphère privée, redoutent les pratiques frauduleuses et ont des inquiétudes en ce qui concerne la protection des mineurs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>la confidentialité des informations à caractère personnel doit être préservée;</u></li><li>• <u>il convient d'empêcher les abus de confiance, les affirmations mensongères et le manque d'équité de la part des fournisseurs;</u></li><li>• <u>les dégâts causés par le mauvais fonctionnement et par des produits défectueux devraient être remboursés;</u></li><li>• <u>il convient d'empêcher la création et la fourniture de contenus illicites et préjudiciables."</u></li></ul> <p><b>Mexique: "Protection des consommateurs:</b> <i>Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information. Dans la construction de la société de l'information, il est essentiel de garantir la confidentialité des informations sur les personnes dans la mesure où les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs."</i></p> <p><b>Tanzanie:</b> <i>Nécessité impérieuse de protéger les mineurs vis-à-vis de contenus inappropriés ou qui encouragent un comportement susceptible de mettre en danger ces mêmes mineurs et la société dans son ensemble.</i></p>
32A		<p><b>Australie:</b> <i>Add [32A]: "Multipostage abusif: il s'agit là d'un problème important qui prend de plus en plus d'ampleur. Il faut examiner les solutions qui permettraient de le résoudre et, par exemple, envisager une approche globale visant à restreindre les activités des auteurs de tels messages et à minimiser les dégâts qu'ils causent, tout en laissant le champ libre au marketing légitime et responsable. Les fournisseurs de services Internet devront donc jouer leur rôle, tant pour éduquer les utilisateurs que pour imposer des restrictions au multipostage abusif et à ses auteurs. Les pays doivent coopérer pour aider à détecter, poursuivre ou décourager les manœuvres frauduleuses utilisant le publipostage abusif. Pour lutter contre cette pratique, des travaux plus approfondis sont nécessaires qui exigent de la part de la communauté internationale un engagement, entre autres, financier et la collaboration de tous ses membres."</i></p>

	<p><b>33 Gouvernance Internet:</b> Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines ainsi que de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).</p>	<p><b>Australie:</b> <i>Pour les raisons avancées au § 44 du projet de Déclaration du SMSI, l'Australie pense que les activités de gestion et de coordination liées à l'Internet doivent continuer à relever de la responsabilité d'une organisation aux travaux de laquelle participeraient un grand nombre de partenaires. Se reporter à ce qui est proposé dans la Déclaration de principes.</i></p> <p><b>Brésil:</b> "Gouvernance Internet: <u>LA GOUVERNANCE INTERNET EST DÉSORMAIS UN THÈME CLÉ DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.</u> Une gouvernance transparente, <u>MULTILATÉRALE</u> et démocratique ..."</p> <p><b>Canada:</b> <del>Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines ainsi que de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).</del> <u>La gouvernance Internet doit être multilatérale et transparente et doit tenir compte des attentes des secteurs public et privé ainsi que de celles de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La coordination des serveurs racines et de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP) doit incomber à une organisation compétente.</u></p> <p><b>Mexique: Gouvernance Internet:</b> Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait <del>veiller à la gestion</del> <u>assurer l'administration, de façon multilatérale, démocratique et transparente,</u> des serveurs racines <del>ainsi que et de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).</del></p> <p><b>La Nouvelle-Zélande</b> <i>est d'avis que les pouvoirs en matière d'attribution des noms de domaine de premier niveau pour les indicatifs de pays (ccTLD) doivent relever du droit souverain de chaque pays, comme indiqué au § 44 de la Déclaration de principes. Néanmoins, elle craint que le § 33 du Plan d'action puisse être interprété comme prônant la création d'un nouvel organisme chargé de la gouvernance, en remplacement de la Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), qui s'acquitte actuellement de cette responsabilité, ou l'absorption de ces travaux par un organisme existant des Nations Unies, tel que l'UIT. Il serait préférable, dans le Plan d'action, d'appeler les pays à appuyer la coordination des travaux de normalisation et de développement entrepris par l'UIT et par d'autres organisations intergouvernementales, et d'encourager les travaux du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.</i></p>
		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [33A] L'INTERNET EST À LA BASE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DOIT DONC ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME RELEVANT DU DOMAINE INTERNATIONAL PUBLIC. CHAQUE PAYS ET CHACUN D'ENTRE NOUS ONT LE DROIT DE S'Y CONNECTER ET DE TIRER PLEINEMENT PARTI DES AVANTAGES DU RÉSEAU. LA GESTION DES SERVEURS RACINES, DES NOMS DE DOMAINE ET DES ADRESSES IP DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE MULTILATÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT SE VOIR ACCORDER LIBRE ACCÈS AUX MÉCANISMES DE LA GOUVERNANCE INTERNET.</u></p> <p><b>Japon:</b> "Une organisation [internationale] <del>[intergouvernementale]</del> devrait veiller à la gestion multilatérale ..."</p>

<p><b>34 Droits de propriété intellectuelle:</b> Il importe d'assurer un compromis judicieux entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt général:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire de promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.</li><li>• Un cadre juridique approprié devrait être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissances.</li><li>• La protection contre l'utilisation déloyale des connaissances indigènes doit être accentuée.</li></ul>	<p><del><b>Australie:</b> parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part</del> parvenir à un équilibre judicieux entre les intérêts des détenteurs de la propriété intellectuelle et ceux des utilisateurs de l'information.</p> <p><i>De l'avis de l'Australie, la formulation originale laisse à penser que les droits de propriété intellectuelle ne s'appliquent pas aux utilisateurs, problème qui fait l'objet de vives polémiques dans les milieux concernés.</i></p> <p><i>Commentaire des observateurs, § [34], point 3d: De l'avis de l'Australie, pour ce qui est de recommander l'utilisation de technologies homologues, il convient d'utiliser une formulation plus neutre, l'objectif étant d'éviter que la Déclaration ne soit rapidement périmée du fait de l'évolution technologique et de ne pas donner l'impression qu'une technologie est favorisée par rapport à une autre. L'Australie propose une autre formulation, comme suit: <u>"Il faudra recommander l'utilisation de technologies appropriées afin de diffuser largement les découvertes scientifiques individuelles, ainsi que des "bonnes pages" ou des tirés à part d'articles de chercheurs ayant renoncé à leurs droits d'auteur"</u>.</i></p> <p><i>Commentaires des observateurs sur les bases de données [34]: Le terme "travaux de compilation" n'est pas assez explicite et a une portée qui peut être trop vaste. De l'avis de l'Australie, au lieu d'exclure automatiquement de la protection des droits d'auteur tous les travaux qui peuvent être définis comme "travaux de compilation", il serait préférable de préciser que les travaux doivent, pour justifier une protection, impliquer une certaine créativité.</i></p> <p><i>L'Australie pense également que l'obligation selon laquelle la redevance (d'accès aux bases de données) doit être "définie en fonction du revenu moyen dans le pays client" est trop normative. Nous ne contestons pas que le montant des redevances doit être raisonnable; néanmoins, en raison du développement de l'Internet et de la mondialisation des marchés, il est peu réaliste, voire anticoncurrentiel d'imposer des restrictions de prix sur le matériel dans une région. Une telle obligation risquerait de se traduire par une forte hausse des redevances dans les pays développés tels que l'Australie, sans pour autant entraîner une baisse de ces mêmes redevances en termes réels pour les pays en développement.</i></p> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire <del>de promouvoir des initiatives à l'effet de</del> <u>parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et de reconnaître</u> les intérêts des utilisateurs de l'information <del>d'autre part</del>, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.</li><li>• Un cadre juridique approprié devrait être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissances. <i>Une référence analogue figure dans la Déclaration; le Canada demande des éclaircissements à ce sujet. Ce texte fait-il référence aux travaux dans le domaine public ou à la nécessité de faciliter l'accès à ces travaux?</i></li><li>• <del>La protection contre l'utilisation déloyale des connaissances indigènes doit être accentuée.</del> <u>On pourrait envisager des mesures appropriées visant à assurer une protection contre l'utilisation déloyale des connaissances traditionnelles.</u> <i>Le Canada demande des éclaircissements sur ce point.</i></li></ul>
---	--

**Mexique: Droits de propriété intellectuelle:** Il importe d'assurer un compromis judicieux entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt général:

- Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire de promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.
- Il faut supprimer l'augmentation des délais de protection des droits patrimoniaux et ledit "domaine payant" pour parvenir à un compromis.
- Ne concerne pas la version française.
- La protection contre l'utilisation déloyale et abusive des connaissances indigènes doit être accentuée.

**Nouvelle-Zélande:** *Le § 34 du projet de Plan d'action contient plusieurs déclarations sur les droits de propriété intellectuelle qui posent d'importants problèmes eu égard au cadre juridique régissant ces droits en Nouvelle-Zélande.*

- *La réglementation actuelle de la propriété intellectuelle établit déjà un équilibre entre les droits des détenteurs et les intérêts des utilisateurs. Des traités internationaux établissent des normes minimales, tant pour définir l'étendue de la protection que les critères d'exemption en matière de droits de propriété intellectuelle. Au-delà, les Etats sont libres de déterminer où se situe cet équilibre, en fonction de leurs objectifs économiques et d'autres objectifs de politique générale. Il est donc inopportun et inutile de recommander des initiatives visant à définir où se situe cet équilibre. Cette question doit rester du ressort des pays, compte tenu de leur situation économique, par exemple du fait qu'ils sont importateurs ou exportateurs nets de propriété intellectuelle. Il serait préférable, dans la Déclaration, de se borner à noter que la législation en la matière doit équilibrer les droits des détenteurs de propriété intellectuelle, d'une part et les intérêts des utilisateurs, d'autre part.*
- *La référence faite à un cadre juridique approprié pour le développement des domaines publics d'information et de connaissance est superflue. Le droit de la propriété intellectuelle établit clairement que celle-ci ne s'applique pas aux informations relevant du domaine public (soit que les droits de propriété intellectuelle ne s'appliquent pas, soit qu'ils sont tombés dans le domaine public, soit que le détenteur de ces droits y a renoncé). Les informations relevant du domaine public pouvant être utilisées librement, il n'est pas nécessaire de prévoir un cadre. Il est également à noter que les droits de propriété intellectuelle ne s'appliquent pas aux informations proprement dites (ainsi, le droit d'auteur ne s'applique qu'à l'expression et non à l'information fournie).*
- *Peut-être cette observation n'est-elle pas clairement formulée et peut-être l'idée était-elle de faire référence à des informations qui ne relèvent pas du domaine public et de sous-entendre qu'elles devraient figurer dans ce cadre. Cela reviendrait à ne pas tenir compte des cadres en vigueur qui régissent la propriété intellectuelle, tant sur le plan national que sur le plan international, et découragerait la création et l'innovation. La Nouvelle-Zélande n'est pas favorable à l'inclusion de ce texte.*

		<p><i>La Nouvelle-Zélande recommande par ailleurs vivement que le document fasse expressément référence aux travaux en cours sur les questions de propriété intellectuelle dans d'autres instances, notamment au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de manière à bien préciser que les questions soulevées dans le présent document sont déjà traitées par d'autres organisations internationales.</i></p> <p><b>Sri Lanka:</b> <u>Ajouter un nouveau point: Veiller à ce que, dans tout cadre juridique régissant la protection des bases de données, le libre accès aux données créées à partir de fonds publics soit garanti, sans restriction. En outre, les restrictions applicables aux données protégées par des droits d'exclusivité devraient être conçues de telle sorte que ces données soient autant que possible accessibles pour l'enseignement et la recherche universitaire.</u></p>
	<p><b>7) Des applications orientées-développement des TIC pour tous</b></p>	
<p>35 Les TIC peuvent faciliter le développement socio-économique. Néanmoins, il faut également veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens.</p>		<p><b>Mexique:</b> "Les TIC peuvent <del>faciliter</del> <u>appuyer</u> le développement socio-économique. Néanmoins, il faut également <del>veiller à ce</del> <u>s'assurer</u> que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens."</p> <p><b>Sri Lanka:</b> <i>Il faut d'urgence appuyer les recherches sur l'utilisation des technologies de l'information, existantes et nouvelles, dans des domaines clés tels que la télémédecine et le téléenseignement, la valeur socio-économique de l'information relevant du domaine public et le libre accès.</i></p>
<p>36 <b>Cybergouvernement:</b> Les administrations publiques devraient utiliser les TIC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises.</li> </ul>		<p><b>Brésil: Cybergouvernement:</b> Les administrations publiques devraient utiliser les <u>TIC POUR FOURNIR DE MEILLEURS SERVICES À LEURS ADMINISTRÉS ET</u> pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:</p> <p><b>Mexique: "Cybergouvernement:</b> Les administrations publiques <del>devraient</del> <u>devront</u> utiliser les TIC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises.</li> <li>• Dans l'élaboration des services en ligne, qui doivent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises.</li> <li>• Dans l'amélioration de la gestion des ressources et des biens sur le triple plan financier, humain et public."</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'élaboration des services en ligne, qui doivent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises.</li> <li>• Dans l'amélioration de la gestion des ressources et des biens sur le triple plan financier, humain et public.</li> </ul>	<p><b>Roumanie-IPU:</b> "... Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises, <u>y compris l'accès en ligne à la législation.</u>"</p> <p><b>Sri Lanka:</b> <u>Ajouter un nouveau point: Assurer un appui à long terme à la collecte, la préservation et la mise à disposition systématiques et efficaces de données numériques essentielles, par exemple en matière démographique et météorologique, dans tous les pays.</u></p> <p><b>Suisse:</b> <u>Remplacer le § 36 par ce qui suit:</u></p> <p><u>"Les pouvoirs publics devraient, dans le cadre de leurs cyberstratégies nationales, élaborer des stratégies de cybergouvernement visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration et à renforcer la transparence des méthodes de gestion publique, par exemple pour la comptabilité et la passation des marchés."</u></p> <p><u>Il faudrait élaborer, avant 2005, des lignes directrices sur la cybergouvernance au niveau local, régional et national privilégiant les points suivants:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>les partenariats nécessaires entre les différents niveaux de l'administration publique et les modalités du renforcement de la collaboration entre les institutions pour le traitement de problèmes complexes et communs;</u></li> <li>• <u>l'établissement de relations avec les partenaires du secteur privé;</u></li> <li>• <u>l'amélioration du service à la clientèle;</u></li> <li>• <u>le renforcement de la participation du public à la prise de décisions, avec l'aide des TIC;</u></li> <li>• <u>l'amélioration, grâce aux moyens électroniques, de l'accès aux informations diffusées dans le public, aux services sociaux et à la justice;</u></li> <li>• <u>l'élaboration de stratégies culturelles globales et de politiques durables d'aménagement de l'espace dans le contexte de la société de l'information.</u></li> </ul>
<p><b>37 Commerce électronique:</b> Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier d'économies externes:</p>	<p><b>Brésil:</b> "...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande <u>ET À L'INTERNET</u>, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.</li> <li>• ...</li> <li>• L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, <del>en libéralisant</del> les échanges, en facilitant l'accumulation des connaissances ..."</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.</li><li>• Les Etats devraient adopter une approche définie sur deux axes, d'une part, en fixant les règles nécessaires et d'autre part, en utilisant le commerce électronique dans leurs relations avec les entreprises.</li><li>• Les TIC peuvent apporter divers bienfaits aux consommateurs en élargissant le choix des fournisseurs, indépendamment des contraintes de lieu. Le secteur privé devrait contribuer à la sensibilisation, et à la mise en place d'une formation sur les questions spécifiques que pose le commerce électronique.</li></ul>	<p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Cyberculture: les réseaux TIC peuvent donner aux institutions culturelles nationales les moyens d'élargir l'accès du public au patrimoine culturel.</u></li><li>• <u>Il conviendrait de définir des mesures appropriées visant à assurer une protection contre l'utilisation inéquitable des savoirs traditionnels.</u></li></ul> <p><b>Japon:</b> "Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier d'économies externes. <u>Il est important de coopérer avec les forums déjà en place tels que le Global Business Dialogue ou de soutenir ces forums, pour promouvoir le commerce électronique.</u>"</p> <p><b>Mexique: Commerce électronique:</b> Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, <del>lutter contre la pauvreté,</del> réduire les coûts des opérations et bénéficier-<u>d'économies externes des capacités du réseau:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.</li><li>• Les Etats devraient adopter une approche définie sur deux axes, d'une part, en fixant les règles nécessaires et d'autre part, en utilisant le commerce électronique dans leurs relations avec les entreprises.</li><li>• Les TIC peuvent <del>apporter divers bienfaits aux</del> <u>présenter des avantages pour le consommateur en élargissant dans la mesure où elles lui permettent d'élargir</u> le choix des fournisseurs, indépendamment des contraintes de lieu, <u>dans le respect des traités internationaux et de la souveraineté des pays en matière de services transfrontières.</u> Le secteur privé devrait contribuer à la sensibilisation, et à la mise en place d'une formation sur les questions spécifiques que pose le commerce électronique.</li><li>• L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en <u>développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant</u> <u>la matière de promotion, l'accumulation des connaissances, le renforcement des capacités, d'augmentation de la productivité et l'amélioration des capacités spécialisées de création de revenus et d'emplois,</u> <del>c'est à dire, au bout du compte, en accroissant la productivité et les revenus, en développant l'emploi et en entraînant une amélioration de la qualité de la vie professionnelle.</del></li></ul>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant l'accumulation des connaissances et l'amélioration des capacités spécialisées, c'est-à-dire, au bout du compte, en accroissant la productivité et les revenus, en développant l'emploi et en entraînant une amélioration de la qualité de la vie professionnelle.</li> </ul>	<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <p><u>"Les organisations internationales, avec le soutien des secteurs public et privé, devraient faire mieux connaître les avantages du commerce international et promouvoir l'utilisation du commerce électronique. L'enseignement et la compréhension des mécanismes d'utilisation de ce commerce sont indispensables pour stimuler la croissance et la prospérité. Les organisations internationales et les organismes commerciaux régionaux doivent exhorter les pays à adopter des politiques tarifaires et de quotas plus libérales et à accorder un traitement équitable et efficace aux biens et services importés et exportés. Les gouvernements des pays en développement doivent être encouragés à engager des réformes politiques fondamentales et doivent comprendre comment la libéralisation de leurs méthodes et politiques peut contribuer à l'expansion internationale et nationale du commerce électronique.</u></p> <p><b>Brésil:</b> <u>"LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE PEUT CONTRIBUER POUR BEAUCOUP AU DÉVELOPPEMENT DES MICRO-ENTREPRISES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) QUI ONT UNE FONCTION SOCIALE TRÈS IMPORTANTE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. LES POUVOIRS PUBLICS, EN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, DOIVENT DONNER AUX PME LES MOYENS DE SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE."</u></p>
<p>38 <b>Téléenseignement:</b> L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabétisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement:</p>	<p><b>Argentine:</b> <i>Téléenseignement: il s'agit de fournir des capacités et des compétences nouvelles en utilisant un moyen interactif révolutionnaire, "ce ne sont plus les individus qui cherchent à avoir accès à l'enseignement mais c'est l'enseignement qui est mis à leur portée; la connaissance est axée sur les problématiques régionales et les individus ne sont pas dépendants d'une connaissance dénuée de tout contexte et non pertinente." Le téléenseignement constitue donc un nouveau moyen permettant de donner accès à l'enseignement, qui entraîne un processus de démocratisation et qui, plus important encore, implique la réduction, de façon durable, de la fracture numérique, car il permet de mieux la contrôler et d'améliorer les niveaux de compétitivité de la part des populations.</i></p> <p><i>La connaissance ne peut être édiflée sur une base durable si l'enseignement ne s'inscrit pas dans une problématique au niveau local, dans le cadre de la création de communautés d'apprentissage adaptées aux besoins de ceux qui y participent. En définitive, il est essentiel que les contenus soient liés au monde dans lequel vivent les citoyens.</i></p> <p><i>L'Etat doit jouer un rôle dynamique et faciliter la création de relations entre les secteurs public et privé.</i></p> <p><i>Il doit établir, en collaboration avec tous les secteurs, les politiques à court, moyen et long termes permettant de créer les conditions nécessaires au développement, à l'évolution et à la promotion des TIC.</i></p> <p><i>Etant donné que le téléenseignement est un moyen, on ne peut négliger le fait qu'il permet de parvenir à acquérir une connaissance durable, et il n'est pas concevable que quelques pays et des pouvoirs qui n'ont aucun lien avec ceux qui sont directement concernés l'utilisent en se contentant de faire de l'élève un simple utilisateur, sans lui donner les capacités pour créer et innover, ce qui ne fera qu'accroître la fracture numérique, et ce qui placera les nations latino-américaines dans une position défavorable sur le plan de la compétitivité.</i></p>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles.</li><li>• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.</li><li>• L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.</li></ul>	<p><i>Les politiques doivent être axées sur la mondialisation de la connaissance et sur l'accès à cette dernière, compte tenu du fait que la connaissance ne doit pas perdre sa singularité. Ces politiques doivent se fonder sur les cultures locales et régionales afin de renforcer ces dernières et leur permettre de se développer, tout en leur permettant de maintenir des relations les unes avec les autres, dans différentes parties du monde. Ainsi, on peut bâtir des communautés dans lesquelles on pourrait partager données d'expérience, projets et initiatives. C'est sans doute le moyen durable de créer des valeurs sociales, économiques et politiques.</i></p> <p><i>Pour y parvenir, il faut tenir compte des éléments fondamentaux suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>infrastructure technologique adaptée - connectivité, accès à l'équipement technologique, intrants, etc.;</i></li><li>• <i>développement de contenus, de services et de logiciels pertinents, adaptés aux communautés utilisatrices et aux compétences à renforcer;</i></li><li>• <i>développement des capacités et formation des personnes chargées d'assurer la formation dans le domaine des nouvelles technologies, dans le cadre de ces communautés.</i></li></ul> <p><i>Enfin, si l'on met en oeuvre ces éléments, on rendra possible la création d'un environnement social, économique et politique, en renouvellement permanent qui créera des conditions pour parvenir à un meilleur niveau d'emploi, à une bonne qualité de vie, à la formation permanente et au développement des économies régionales, dans une perspective mondiale.</i></p> <p><i>Il est indispensable de continuer à investir dans la recherche-développement et de développer ce domaine dans le secteur public comme dans le secteur privé, de manière coordonnée et interdépendante et de façon durable, en vue de créer des projets qui pourront, une fois mis en oeuvre et évalués être appliqués avec confiance à une plus grande échelle.</i></p> <p><i>Les organisations internationales compétentes doivent appuyer et encourager les initiatives de ce type afin de les mettre en oeuvre à l'échelle locale et les intégrer dans un contexte international.</i></p> <p><i>La réalisation de ces objectifs doit se traduire par une réduction de la fracture numérique et permettre de donner accès à la connaissance à un plus grand nombre d'individus et de communautés et, par conséquent, d'améliorer leur qualité de vie.</i></p> <p><b>Brésil:</b> "...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux <u>D'ACCÈS ORDINAIRES ET</u> large bande et des logiciels <u>D'ACCÈS</u> universels et économiquement accessibles."</li></ul> <p><b>Canada:</b> "... les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement, <u>en particulier aux couches de la population pour lesquelles il est le moins accessible</u>".</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles. <u>En raison de leur faible taux de scolarisation et du taux élevé d'abandon des études dans leurs rangs, le téléenseignement devrait s'adresser en priorité aux femmes et aux jeunes filles.</u></li></ul>
--	--

<ul style="list-style-type: none"><li>• Il conviendra de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.</li><li>• Une attention particulière sera accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.</li><li>• L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.</li><li>• Il conviendrait de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité, <u>qui tiennent compte du rôle spécifique des femmes</u>, et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.</li><li>• Une attention particulière <del>sera</del> <u>devrait être</u> accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels <u>linguistiques, entre autres pour la de</u>-traduction.</li><li>• <u>Dans les petites communautés isolées, les TIC pourraient permettre aux jeunes d'avoir accès à des programmes de formation complets et variés, ce qui favoriserait le maintien sur le plan local d'établissements d'enseignement, en dépit du faible nombre d'étudiants.</u></li></ul> <p><b>Japon:</b> "L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par <del>la création</del> <u>l'utilisation</u> et la maintenance ..."</p> <p><b>Mexique:</b> " <b>Téléenseignement:</b> L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabétisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles.</li><li>• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes <u>universels</u>, des contenus, des réseaux large bande et des <del>logiciels universels et économiquement accessibles</del> <u>équipements</u>.</li><li>• L'introduction et le développement des TIC dans les <del>diverses</del> <u>écoles</u> et les établissements d'enseignement <del>plus généralement devraient</del> <u>doivent</u> être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser <del>le recyclage constant</del> <u>la formation permanente</u> des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.</li><li>• Il conviendrait de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.</li></ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attention particulière sera accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction.</li> </ul> <p><b>Tunisie:</b> Ne concerne pas la version française</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Remplacer "l'accès à l'enseignement ..." par "l'accès à une formation".</i></li> <li>• <i>Les logiciels devraient figurer parmi les points énumérés au deuxième alinéa.</i></li> </ul>
38A	<p><b>Brésil:</b> <u>Add [§ 38A] UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRAIT ÊTRE ACCORDÉE AUX ENFANTS ET AUX MOYENS D'AMÉLIORER LEURS PERSPECTIVES D'AVENIR GRÂCE AUX MÉTHODES SUIVANTES: ENSEIGNEMENT ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE, ADAPTATION DES PROGRAMMES À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET PROGRAMMES DE FORMATION DE BASE À L'INFORMATIQUE ET DE QUALIFICATION TECHNIQUE.</u></p>
38B	<p><b>Brésil:</b> <u>Add [§ 38B] DES INITIATIVES DEVRAIENT VISER À PROMOUVOIR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX CONNAISSANCES PAR LE BIAIS D'UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENTE QUALITÉ, Y COMPRIS DU TÉLÉENSEIGNEMENT POUR LES ZONES MAL DESSERVIES, D'UN ENSEIGNEMENT EXTRASCOLAIRE ET D'UNE FORMATION DES ENSEIGNANTS ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE RÉGION. LES PROJETS SPÉCIAUX VISANT À ENCOURAGER LA POPULATION À UTILISER ACTIVEMENT LES TIC, À GÉNÉRALISER LES CONNAISSANCES INFORMATIQUES DE BASE ET À CRÉER UNE CULTURE DE FORMATION PERMANENTE À LA MISE EN OEUVRE DES TIC CONSTITUENT AUSSI DES INITIATIVES FONDAMENTALES.</u></p>
38C	<p><b>Brésil:</b> <u>Add [§ 38C] TOUS LES PAYS DOIVENT ÉLABORER DES STRATÉGIES CLAIREMENT DÉFINIES QUI TIENNENT COMPTE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES RÉGIONALES, L'OBJECTIF ÉTANT DE DONNER À TOUS LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR POUVOIR VIVRE, TRAVAILLER ET FAIRE FRUCTIFIER LEURS POTENTIALITÉS DANS LA NOUVELLE SOCIÉTÉ FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE. IL DOIT TOUTEFOIS ÊTRE CLAIR QUE L'UTILISATION DES TIC, ET EN PARTICULIER, L'ACCÈS À L'INTERNET, N'EST PAS UN LUXE OU UN ENCOURAGEMENT À LA CONSOMMATION, MAIS EST UN OUTIL ET UN MOYEN QUI ÉLARGIT L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ, AU BIEN-ÊTRE, ET À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ.</u></p>
38D	<p><b>Brésil:</b> <u>Add [§ 38D] LES TIC SONT UN MOYEN D'ACCÉLÉRER LA FORMATION DE GROUPES DE POPULATION MARGINALISÉS ET VIVANT DANS UN ÉTAT D'EXTRÊME PAUVRETÉ, AVEC L'APPUI DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES ONG ET DU SECTEUR PRIVÉ, STIMULANT AINSI LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS SUR LE PLAN LOCAL.</u></p>

<p>39 <b>Télesanté:</b> L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental. Bon nombre de pays manquent d'installations et de personnel de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées. Les TIC devraient être incorporés massivement dans le domaine des soins de santé à l'effet d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction des patients, la personnalisation des soins et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et des établissements d'enseignement supérieur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les TIC devraient être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus.</li> <li>• Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b> " L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit <del>fondamental</del> <u>essentiel</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les TIC devraient être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, <u>en particulier pour les femmes qui sont les premiers fournisseurs de soins de santé dans leurs familles,</u> et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus.</li> <li>• Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.</li> <li>• En matière de télesanté, une autre priorité consisterait à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun <u>qui tient compte des besoins spécifiques des femmes.</u></li> <li>• Les TIC devraient être utilisées pour l'élaboration et la diffusion d'informations accessibles qui contribuent à renforcer les <u>programmes de prévention et à promouvoir la santé des femmes et des hommes.</u>"</li> </ul> <p><b>Japon:</b> "... Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé <u>et de l'hygiène</u> à l'effet d'améliorer ..."</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de télesanté, une autre priorité consistera à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et <del>contagieuses</del> <u>infectieuses</u>, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun.</li> </ul> <p><b>Mexique:</b> "<b>Télesanté:</b> L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental. Bon nombre de pays manquent d'installations et de personnel de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées. Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé à l'effet d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction des patients, la personnalisation des soins et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et des établissements d'enseignement supérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les TIC <del>devraient</del> <u>doivent</u> être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable <del>aux services de soins de santé, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus</del> <u>en matière de prévention et de soins de santé.</u></li> <li>• Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.</li> <li>• En matière de télesanté, <u>l'une autre des priorités</u> <del>consistera</del> <u>consist</u> à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, <del>— en particulier</del> en mettant en place un système d'information commun.</li> <li>• Les TIC peuvent être utilisées pour rendre les services de télesanté accessibles à des groupes spécifiques (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, enfants).</li> </ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de télésanté, une autre priorité consistera à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun.</li> <li>• Les TIC peuvent être utilisées pour rendre les services de télésanté accessibles à des groupes spécifiques (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, enfants).</li> <li>• Un réseau de services de télésanté fondé sur les TIC devrait être mis en place pour fournir une assistance médicale en cas de catastrophe humanitaire ou de situation d'urgence.</li> <li>• Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées du globe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau de services de télésanté fondé sur les TIC devrait être mis en place pour fournir une assistance médicale en cas de catastrophe humanitaire ou de situation d'urgence.</li> <li>• Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations <del>des régions isolées du globe</del>, <u>au niveau régional</u>.</li> <li>• <u>Il est indispensable et urgent d'assurer la portabilité des données contenues dans les dossiers médicaux électroniques. Tout individu doit posséder un seul dossier médical électronique durant toute sa vie, qui sera créé à sa naissance et clos après son décès. C'est pourquoi les gouvernements de tous les pays qui sont parties au Sommet devront s'engager à adopter un ensemble de lois et de normes visant à conférer une valeur juridique au dossier médical électronique. De même, ils s'engageront à oeuvrer en faveur de l'adoption d'une norme technique à l'échelle mondiale pour l'échange de données entre les systèmes d'information de toutes les institutions publiques et privées de santé.</u></li> </ul> <p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>La Nouvelle-Zélande se demande si la mention de "l'incorporation massive des TIC" à propos de la promotion de la télésanté (§ 39 du Plan d'action) est adaptée aux besoins de tous les pays en développement en matière de TIC. Dans la région Pacifique, par exemple, l'ampleur des besoins dans ce domaine fait l'objet de vives controverses entre les donateurs et les partenaires. Certains donateurs entreprennent actuellement d'évaluer les besoins et les capacités en matière de TIC dans la Région. D'après les indications fournies à ce jour par les experts, il apparaît que, dans le cas des pays de la région Pacifique, il est préférable d'encourager des projets à petite échelle.</i></p> <p><b>Fédération de Russie:</b> "... Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées <del>du globe</del> <u>vivant dans des régions du globe inaccessibles.</u>"</p> <p><b>Etats-Unis:</b> <i>Les services de télésanté peuvent faciliter l'accès aux informations et aux services de soins de santé. Nous notons que l'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment ... pour les soins médicaux ...". Nous sommes favorables au libre accès de tous aux services et aux informations en matière de soins de santé. Néanmoins, les Etats-Unis ne partagent pas l'opinion selon laquelle "L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental" car cette déclaration outrepassse les droits consacrés par les traités en vigueur relatifs aux droits de l'homme.</i></p>
39A		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [39A] GRÂCE AUX TICS, LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA SANTÉ PEUVENT DISPOSER D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES FIABLES. LA TÉLÉSANTÉ PEUT PERMETTRE DE RELIER ENTRE EUX LES HABITANTS DE RÉGIONS ISOLÉES ET LES GROUPES MAL DESSERVIS, EN COMPLÉMENT DES FORMES TRADITIONNELLES DE SOINS DE SANTÉ PUBLIQUE.</u></p>



39B		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [39B] DANS LA PLUPART DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LES SERVICES DE SANTÉ SONT CONCENTRÉS EN ZONE URBAINE ET SONT BEAUCOUP PLUS RARES DANS LES RÉGIONS RURALES, ISOLÉES OU DÉFAVORISÉES. IL EN RÉSULTE UN PROFOND DÉSÉQUILIBRE ENTRE ZONES URBAINES ET ZONES RURALES, ZONES RICHES ET ZONES DÉFAVORISÉES DU POINT DE VUE DE L'EXISTENCE, DE LA QUALITÉ, ET DE LA DENSITÉ DES SPÉCIALISTES, DES INSTALLATIONS ET DES TRAITEMENTS PLUS MODERNES.</u></p>
39C		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [39C] LA CONVERGENCE TECHNOLOGIQUE FAVORISE LA FOURNITURE, À UN PRIX ABORDABLE, DE SERVICES SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LES SOINS DE SANTÉ, DE PROMOUVOIR LA DÉCENTRALISATION ET DE DESSERVIR DES POPULATIONS QUI N'Y AVAIENT AUPARAVANT PAS ACCÈS CAR ELLES VIVAIENT DANS DES ZONES ISOLÉES DÉMUNIES DE PERSONNEL ET D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX.</u></p>
39D		<p><b>Brésil:</b> <u>Add [39D] IL FAUT PROMOUVOIR UN ACCÈS ÉLARGI AUX RÉSEAUX D'INFORMATION POUR LES POUVOIRS PUBLICS, LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS DE SANTÉ, L'INDUSTRIE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, PAR LE BIAIS DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE LA CRÉATION DE FONDS SPÉCIFIQUES.</u></p>
	<p>40 <b>Téléemploi:</b> Les TIC peuvent servir à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par l'intermédiaire du télétravail, de la mise en réseau des entreprises et de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois du travail concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. A cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental. Le télétravail devrait être facilité afin que les meilleurs cerveaux du monde en développement puissent travailler partout mais en demeurant dans leurs sociétés respectives.</p>	<p><b>Canada:</b> "... Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois du travail <u>fondées sur les principes de justice sociale et d'égalité hommes/femmes</u> concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. <u>Il convient également de favoriser l'emploi des femmes par le biais du télétravail à domicile et du travail à distance.</u>"</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Téléemploi:</b> Les TIC peuvent <del>servir à la création</del> <u>fournir des outils permettant de créer</u> de nouveaux emplois et à <del>l'amélioration de</del> la compétitivité et de la productivité par l'intermédiaire du télétravail, de la mise en réseau des entreprises et de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois <u>et réglementations</u> du travail concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. A cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental. <del>Le télétravail devrait être facilité afin que les meilleurs cerveaux du monde en développement puissent travailler partout mais en demeurant dans leurs sociétés respectives.</del>"</p>

40A		<p><b>Australie:</b> <i>Add [40A]</i> <u>Contributions des observateurs: L'Australie serait favorable à l'insertion de la phrase suivante: "Il convient de faire en sorte que tous les travailleurs de la société de l'information bénéficient d'un environnement de travail sûr et sain, placé sous le signe de l'équité et reposant sur les principes de justice sociale et d'égalité entre les sexes."</u></p>
		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [40A]</i> <u>LES TIC PEUVENT FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS. ELLES ENCOURAGENT LES ENTREPRISES, EN PARTICULIER PETITES ET MOYENNES, À INNOVER ET À SE MODERNISER. ELLES DONNENT ACCÈS À DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX ET FACILITENT AINSI LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PLUS QUALIFIÉS.</u></p>
		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [40B]</i> <u>LA PARTIE DE LA POPULATION D'UN PAYS POTENTIELLEMENT ACTIVE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET, EN PARTICULIER CELLE DONT L'ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI SE HEURTE À DIFFÉRENTS OBSTACLES (CHÔMAGE, SOUS-EMPLOI, ÂGE, SANTÉ ET POSITION SOCIALE) PEUT TIRER GRANDEMENT PARTI DES AVANTAGES DES TIC. L'EMPLOI DES JEUNES REVÊT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN RAISON DE LEUR DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE.</u></p>
		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [40C]</i> <u>NÉANMOINS, LES MUTATIONS QUI S'ACCOMPLISSENT SOUS L'IMPULSION DES TIC RISQUENT D'ENTRAÎNER LA SUPPRESSION DE NOMBREUX EMPLOIS, EN PARTICULIER CEUX QUI SONT ASSOCIÉS À LA GESTION TRADITIONNELLE DE L'INFORMATION. IL IMPORTE QUE LES GOUVERNEMENTS, EN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DOTENT LES CHÔMEURS DES MOYENS ÉCONOMIQUES ET DE L'INSTRUCTION NÉCESSAIRES À LEUR INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.</u></p>
		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [40D]</i> <u>LES TIC IMPLIQUENT UNE RESTRUCTURATION ET UNE RÉORGANISATION DES ENTREPRISES ET UNE MODIFICATION DU CONCEPT D'EMPLOI. EN EFFET, ELLES FACILITENT ET RATIONALISENT LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS OU ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE SERVICES PERSONNELS. LES PAYS, EN PARTICULIER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, DOIVENT MODERNISER LEURS CADRES JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE, ET POLITIQUE AFIN D'EXPLOITER AU MIEUX LES AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, TOUT EN PRÉSERVANT LES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS ET EN ACCORDANT À CES DERNIERS DES GARANTIES.</u></p>

	<p><b>41 Téléenvironnement:</b> Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des opérateurs de systèmes de production et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement.</p>	<p><b>Japon:</b> "Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des <del>opérateurs de systèmes de production</del> <u>risques pour l'environnement causés par les systèmes de production</u> et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement."</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Téléenvironnement:</b> Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des opérateurs de systèmes de production et de transport <del>qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement.</del>"</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> "... menaces potentielles sur l'environnement, <u>ainsi que pour la prévision des catastrophes naturelles.</u>"</p>
41A		<p><b>Mexique:</b> <i>Le Mexique estime qu'il faudrait insérer le paragraphe ci-après dans la section I:</i> "<u>Il est nécessaire d'accorder la priorité aux TIC et de développer leur utilisation, pour concevoir, par exemple, dans le domaine agricole, des systèmes d'alerte rapide.</u>"</p>
41B		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 41B</i></p> <p><u>41b. Il convient d'encourager la surveillance de l'environnement en ayant recours à la collecte et à l'analyse de données, afin de permettre aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile de faire face aux réalités de leur environnement [local] et d'agir - à partir de ces données - pour empêcher que la dégradation de l'environnement ne s'aggrave. Pour être efficace, cette surveillance doit être effectuée à intervalles réguliers et doit être accessible à tous les partenaires: pouvoirs publics, secteur privé et société civile.</u></p>
41C		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 41C</i></p> <p><b>Diffusion de données sur l'environnement:</b> <u>L'utilisation des TIC dans le cadre d'une stratégie durable de protection de l'environnement englobe plusieurs éléments: collecte de données sur l'environnement, analyse de ces données et surveillance de l'environnement.</u></p> <p><u>La collecte et l'analyse de ces données et la surveillance de l'environnement facilitent l'accès de la communauté internationale à des données et informations précieuses et donnent aux pouvoirs publics la possibilité d'utiliser ces informations pour prendre des décisions et pour planifier des projets au service d'un développement humain durable.</u></p> <p><u>Les organismes internationaux concernés devraient donc élaborer, avant 2005, une stratégie d'utilisation des TIC au service du développement durable et en faire un instrument qui permette d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.</u></p> <p><u>Les pouvoirs publics et le secteur privé devraient mettre au point, avant 2005, différents instruments permettant d'exploiter au maximum les avantages des TIC pour l'environnement et d'accélérer la conception de solutions durables dans l'ensemble de la société.</u></p>

41D		<p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter un nouveau § 41D</i></p> <p><b>"Modes durables de consommation et de production:</b> <u>Les TIC ont un rôle à jouer pour limiter les dégâts causés à l'environnement et pour remédier aux modes non durables de consommation et de production. La dématérialisation permet à cet égard de limiter l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets, d'éliminer les pertes fixes inutiles d'équipements et de systèmes TIC et d'améliorer le cycle de vie de ces produits."</u></p>
	<p><b>8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias</b></p>	<p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
	<p><b>42 Diversité culturelle et linguistique:</b> La diversité linguistique et culturelle facilite le développement de la société en permettant à une grande diversité de valeurs et d'idées d'être exprimées. A cette fin:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information devrait être présentée dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore l'utilisation des TIC.</li> <li>• Pour favoriser la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle doit être préservée et encouragée, par la création de différents contenus d'information et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel.</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b> <i>Ajouter un point comme suit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>IL CONVIENT D'ÉLABORER DES MÉTHODES QUI PERMETTENT D'ÉVALUER LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES DES TIC ET DE CONTRIBUER À L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ. A CETTE FIN, ON DOIT POUVOIR COMPTER SUR LA COLLABORATION DE TOUS LES PARTENAIRES, Y COMPRIS DES DÉFAVORISÉS, TANT DANS LES PAYS DE L'HÉMISPHERE NORD QUE DANS CEUX DE L'HÉMISPHERE SUD.</u></li> </ul> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information <u>et les applications</u> devraient être présentées dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore l'utilisation des TIC.</li> <li>...</li> <li>• <u>Les technologies devraient être adaptées aux différentes cultures.</u></li> </ul> <p><b>Mexique:"Diversité culturelle et linguistique:</b> La diversité linguistique et culturelle facilite le développement de la société en permettant à une grande diversité de valeurs et d'idées d'être exprimées. A cette fin:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information devrait être présentée <u>de manière claire et précise</u> dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage <del>encore</del> <u>en outre</u> l'utilisation des TIC.</li> <li>• Pour favoriser la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle doit être préservée et encouragée, par la création de différents contenus d'information et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel.</li> <li>• <u>Tous les citoyens doivent avoir accès aux services fournis par le biais de stations de radiodiffusion sonore et de télévision, dont les contenus peuvent répondre à leurs besoins, selon leur propre culture et leur langue, conformément aux dispositions juridiques de chaque pays.</u></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les TIC devraient être utilisées pour préserver la diversité ainsi que les connaissances et traditions indigènes.</li> <li>• Il conviendrait de définir des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment des outils de traduction en ligne.</li> <li>• Il conviendrait de mettre au point des moyens de traitement de l'information en langue locale (exemple, jeux de caractères normalisés et codes linguistiques, dictionnaires, logiciels généraux et logiciels d'application).</li> <li>• Les langues non écrites devraient être préservées sur support audio.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les TIC devraient être utilisées pour <u>contribuer à préserver la diversité ethnique et culturelle</u> ainsi que les connaissances et traditionnelles indigènes.</li> <li>• Il conviendrait de <del> définir </del> <u>trouver</u> des moyens <del> permettant </del> d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment <u>à des outils de traduction en ligne.</u></li> <li>• Il conviendrait de définir des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment des outils de traduction en ligne.</li> <li>• Il conviendrait de mettre au point des moyens de traitement de l'information en langue locale (exemple, jeux de caractères normalisés et codes linguistiques, dictionnaires, logiciels généraux et logiciels d'application).</li> <li>• Les langues non écrites devraient être préservées sur support audio."</li> </ul> <p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter les points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>"Les gouvernements devraient créer des politiques culturelles assujetties à un cadre juridique et, si nécessaire, soutenir financièrement la protection, la promotion et la mise en valeur de la diversité et du patrimoine culturels dans le contexte de la société de l'information.</u></li> <li>• <u>Les gouvernements devraient promouvoir les technologies existant dans les domaines de la traduction, de l'iconographie et des services avec assistance vocale afin de favoriser le brassage des cultures, ce qui permettrait à celles-ci de faire fructifier leur identité propre, au lieu d'avoir à l'abdiquer.</u></li> <li>• <u>Les gouvernements devraient sauvegarder l'héritage culturel, patrimoine commun qui fait partie intégrante et vivante de la culture d'aujourd'hui, et continuer à le mettre à la portée de tous. Il conviendrait de définir, avant 2005, des normes applicables à sa préservation, sa mise en valeur et son exploitation, en tirant pleinement parti du potentiel des TIC.</u></li> <li>• <u>Les gouvernements devraient promouvoir une meilleure utilisation des TIC, généralisée et plus équitable, à tous les stades de la formation permanente, et devraient élaborer des stratégies en faveur de l'utilisation de documents numériques à des fins éducatives et à but social.</u></li> </ul>
<p>43 <b>Contenu:</b> La création de contenus locaux doit être encouragée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux,</li> </ul>	<p><b>Brésil:</b> "Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux, <del>et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire.</del>"</p> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Les pays en développement <del>doivent</del> <u>devraient</u> avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.</li> <li>• ...</li> <li>• L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu, distributeur et point de vente" des bibliothèques <del>et</del> des archives, des musés et d'autres institutions culturelles.</li> <li>• <u>Le contenu devrait être mis à disposition sous des formes accessibles aux personnes analphabètes."</u></li> </ul>

<p>et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur présentent une importance capitale.</li><li>• Les pays en développement doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.</li><li>• Il conviendrait d'encourager un système de référence pour contenus fondé sur un partenariat secteur public-secteur privé à l'effet de rendre les contenus web plus accessibles.</li><li>• Les collectivités locales ont un rôle important à assumer car, pour les citoyens, elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration, et elles pourraient par ailleurs favoriser le développement des communautés locales: développement de contenus locaux, archives numériques, diverses formes de médias numériques, traduction et adaptation des contenus doivent être facilités.</li><li>• Les logiciels d'alphabétisation</li></ul>	<p><b>Japon:</b> "Les politiques des pouvoirs publics <u>et du secteur privé</u> devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent ..."</p> <p><b>Mexique: Contenu:</b> La création de contenus locaux <del>doit devra</del> être encouragée <u>par:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les politiques <del>des pouvoirs publiques devraient visant à</del> favoriser la création de contenus informationnels variés, qui <del>facilitent la conservation et la diffusion des</del> <u>contribuent à sauvegarder et à diffuser les cultures, langues et héritages locaux</u> <del>les et nationaux</del> <u>les, la langue et le patrimoine et visant à et permettent de</u> préserver la cohésion familiale et communautaire, <u>à l'échelle locale et nationale.</u></li><li>• <u>La créativité locale, principalement par la promotion du contenu local, pour répondre aux besoins et aux particularités au niveau local.</u></li><li>• La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur, <u>ce qui présentent</u> <del>revêt</del> une importance capitale.</li><li>• <del>Les pays en développement doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.</del> <u>La création et l'augmentation du nombre de matériels et de logiciels, ainsi que de contenus adaptés aux différentes couches de la population.</u></li><li>• <del>Il conviendrait d'encourager un système de référence pour contenus fondé sur un partenariat secteur public-secteur privé à l'effet de rendre les contenus web plus accessibles.</del> <u>La promotion d'un contenu de référence sur la base d'un partenariat entre les secteurs public et privé pour rendre les contenus web plus accessibles.</u></li><li>• <del>Les collectivités locales ont un rôle important à assumer car, pour les citoyens, elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration, et elles pourraient par ailleurs favoriser le développement des communautés locales: développement de contenus locaux, archives numériques, diverses formes de médias numériques, traduction et adaptation des contenus doivent être facilités.</del> <u>Le développement de contenus locaux, d'archives numériques, la traduction et l'adaptation des contenus, par les collectivités locales, lesquelles ont un rôle important à jouer car pour les citoyens elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration.</u></li><li>• <del>Les</del> <u>Des</u> logiciels d'alphabétisation <del>devraient être</del> produits en langue locale.</li><li>• <del>Des</del> <u>La constitution d'archives doivent être constituées</u> (mémoire de l'humanité); et <u>l'élaboration des systèmes devraient être élaborés</u> pour assurer l'accès permanent aux informations <u>archivées sous forme</u> numériques et aux contenus multimédias <u>mis en archive.</u></li><li>• <del>L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu" des bibliothèques et des archives.</del> <u>Un soutien aux bibliothèques et aux centres d'archivage, qui sont les "fournisseurs de contenu" des connaissances traditionnelles.</u></li></ul>
--	---

	<p>devraient être produits en langue locale.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des archives doivent être constituées (mémoire de l'humanité), et des systèmes devraient être élaborés pour assurer l'accès permanent aux informations numériques et aux contenus multimédias mis en archive.</li> <li>• L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu" des bibliothèques et des archives.</li> </ul>	<p><b>Fédération de Russie:</b> "Les pays en développement <u>et les pays dont l'économie est en transition</u> doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population."</p> <p><b>Tanzanie:</b> <i>Ajouter un nouveau point</i> "Les médias implantés dans les communautés locales verront leur travail reconnu et soutenu, ce qui contribuera à la création d'un contenu local, à la préservation et à l'épanouissement de la diversité culturelle et linguistique."</p>
43A		<p><b>Brésil:</b> <i>Add [43A]</i> <u>ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE CONTENUS SUR LE PLAN NATIONAL ET RÉGIONAL PEUT CONTRIBUER POUR BEAUCOUP À LA PROMOTION, À LA DIFFUSION ET À LA PROTECTION DES IDENTITÉS CULTURELLES.</u></p>
	<p><b>44 Médias:</b> Les TIC et les médias dans leur ensemble doivent stimuler la diversité linguistique et culturelle, notamment en facilitant l'échange de contenus locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias régionaux ainsi que dans les nouvelles technologies.</li> <li>• Il conviendrait de favoriser l'indépendance de la production et le pluralisme des médias.</li> <li>• Il conviendrait de faciliter la mise en place de réseaux de télévision multilatéraux appropriés.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias régionaux <u>et communautaires</u> ainsi que dans les nouvelles technologies."</li> </ul> <p><b>Cuba:</b> <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "<u>Des mesures administratives et juridiques devraient être prises pour interdire la concentration abusive entre les mains de propriétaires privés et le contrôle des médias.</u>"</li> </ul> <p><b>Mexique: Médias:</b> Les TIC et les médias dans leur ensemble <del>doivent</del> <u>devraient</u> stimuler la diversité linguistique et culturelle, notamment en facilitant l'échange de contenus locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias <u>locaux et régionaux</u> ainsi que dans les nouvelles technologies.</li> <li>• Il conviendrait de favoriser l'indépendance de la production et le pluralisme des médias, <u>conformément aux dispositions juridiques propres à chaque pays.</u></li> <li>• <del>Il conviendrait de faciliter la mise en place de réseaux de télévision multilatéraux appropriés.</del></li> </ul> <p><b>Suisse:</b> <i>Ajouter six points au § 44:</i></p>

	<p><b>"• Infrastructures:</b> <u>Les gouvernements seront favorables à ce que des fréquences soient plus facilement attribuées, à un prix raisonnable, aux stations de radiocommunication locales. On pourrait utiliser ici le concept de réseau d'émetteur, qui tient compte des besoins du pays dans le respect du fédéralisme, du pluralisme, de la démocratie et de la culture.</u></p>
	<p><b>• Cadre institutionnel:</b> <u>Les gouvernements devraient élaborer une législation qui garantisse l'indépendance et la pluralité des médias ou, si elle existe déjà, la préserver. Ils devraient transformer les médias d'Etat (radio, télévision ou autres) en services publics jouissant d'une indépendance rédactionnelle.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient prendre des mesures d'ordre juridique visant à limiter la concentration des médias et à garantir la diversité et le pluralisme des sources d'information.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient assurer un libre accès sur l'Internet aux informations à caractère public. Ils devraient établir une législation régissant l'accès à l'information et la protection des données publiques, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies, et publier cette législation sur la page d'accueil de leur site web.</u></p> <p><b>• Les médias devraient adapter à de nouvelles formes de fourniture de contenu les normes applicables à la radiodiffusion et en particulier:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><u>– veiller à la séparation entre contenu rédactionnel et contenu publicitaire;</u></li><li><u>– assurer la protection des mineurs contre les contenus illicites et préjudiciables;</u></li><li><u>– interdire certains types de publicité.</u></li></ul> <p><b>• Protection des travailleurs:</b> <u>Les Etats doivent prendre des mesures claires garantissant l'application dans tous les médias, anciens et nouveaux, des normes internationales régissant les conditions de travail et le droit des travailleurs à s'organiser et à se faire représenter.</u></p> <p><b>• Solidarité:</b> <u>Les professionnels des médias (employeurs et employés) s'engagent à nouer des partenariats avec leurs homologues des régions ou sociétés défavorisées et, par exemple:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li><u>– à établir des "jumelages" entre les rédactions;</u></li><li><u>– à développer les échanges de personnel;</u></li><li><u>– à encourager la création d'associations citoyennes d'auditeurs/spectateurs/internautes, qui engageront un dialogue critique avec les médias;</u></li><li><u>– à encourager la formation professionnelle des journalistes, sous forme de stages et de séminaires, pour l'utilisation des TIC et les inciter à s'adapter au nouveau contexte marqué par une intensification de la concurrence livrée par des fournisseurs d'information non professionnels."</u></li></ul>



	<p><b>9) Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine</b></p>	<p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
		<p><b>El Salvador:</b> <i>Add [44A] Une planification et une mise en oeuvre minutieuses, assorties d'un suivi dynamique, avec la participation de tous les partenaires, sont nécessaires pour identifier et franchir les obstacles à la réalisation de la société de l'information.</i></p> <p><b>Mali:</b> <i>Add 44B "Identifier, au niveau national et international, les principaux obstacles à l'édification de la société de l'information."</i></p>
	<p><b>B Objectifs</b></p>	
	<p>45 Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises:</p>	<p><b>République tchèque:</b> <i>Les objectifs du "Plan d'action" et les échéances qu'il fixe doivent être réalistes. Le § 45 du "Projet de Plan d'action" ne répond pas à cette condition.</i></p> <p><b>Mali-Bamako 2000:</b> <i>Il a été établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et à exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos cinq sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou des projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p>

*Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.*

*Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux et régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.*

*Les mécanismes d'accès au Fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.*

*Le Fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés.*

*Son secrétariat doit également être formé de la même façon, les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:*

- *des critères clairs de sélection;*
- *des objectifs clairs et réalistes;*
- *des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation;*
- *des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure et mesurer leur impact réel;*
- *une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.*

*Le comité de gestion du Fonds de Solidarité Numérique doit être sous la tutelle du Secrétariat préparatoire du SMSI.*

*Des audits et autre évaluation du Fonds de solidarité numérique doivent être programmés.*

**Mexique:** Ne concerne pas la version française.

**Nouvelle-Zélande:** *La Nouvelle-Zélande est gênée par les références figurant dans le projet de Plan d'action qui ont des incidences sur l'assistance au développement dans les pays étrangers. Elle est particulièrement préoccupée par les propositions visant à établir des critères de référence, à lancer un projet de "Global Digital Compact", à créer un Fonds pour la solidarité numérique et des indicateurs par pays et à évaluer et communiquer les résultats. En règle générale, le soin devrait être laissé aux pays en développement, en partenariat avec les pays donateurs, d'établir leurs priorités de développement en fonction de la situation et des besoins de chacun. Il est en outre à noter que les propositions qui impliquent de lourdes obligations de communication des résultats ou de suivi seront vraisemblablement inacceptables pour les pays en développement.*

**Tunisie:** *A partir des "exemples", établir des objectifs ambitieux qu'il faudra chercher à atteindre et qui feront l'objet d'un accord.*

- *Remplacer "exemples de réussite" par "modèles de réussite"*
- *Modifier le titre du point C "Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre", pour le libeller ainsi "C. Stratégies, programmes et méthodes de mise en oeuvre".*
- *Ajouter un nouveau point: Adoption d'une initiative internationale pour le recyclage des ordinateurs d'occasion: certains de leurs composants seraient remplacés par des pièces plus modernes et les machines seraient revendues à un prix modique.*

<p>a) <b>Références:</b> Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etablissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015.</li><li>• Etablissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015.</li><li>• Etablissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010.</li><li>• Desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015.</li><li>• Création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.</li></ul>	<p><b>Australie:</b> <i>De l'avis de l'Australie, il serait préférable que les communautés fixent leurs propres objectifs et mesures de référence en fonction de leur stade de développement et de leurs capacités, au lieu de se voir imposer un ensemble global de mesures de référence.</i></p> <p><b>Brésil:</b> <i>Ajouter ce qui suit:</i></p> <p><b>SOLUTIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>SUR LE PLAN INTERNATIONAL, ON DOIT S'EFFORCER DE FOURNIR À TOUS DES ÉQUIPEMENTS D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE À L'INTERNET, D'UN PRIX INFÉRIEUR À 100 DOLLARS EU EN 2010, ET À 50 DOLLARS EU EN 2015.</u></li><li>• <u>IL FAUT ÉGALEMENT S'EMPLOYER SUR LE PLAN INTERNATIONAL À METTRE À DISPOSITION UNE INFRASTRUCTURE FILAIRE OU HERTZIENNE (TÉLÉPHONIE MOBILE COMPRISÉ) ADAPTÉE ET TRÈS ÉCONOMIQUE, QUI PERMET DE DESSERVIR LA MAJORITÉ DE LA POPULATION DES DIFFÉRENTS PAYS.</u></li></ul> <p><b>Canada:</b></p> <p><i>Cet objectif n'est pas réaliste: ces objectifs font perdre de la crédibilité à l'ensemble de la démarche qui préconise, par exemple, l'établissement d'une connexion dans tous les hôpitaux et dans toutes les universités d'ici 2005.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter la proportion de contenu Internet disponible en plusieurs langues.</li><li>• Augmenter le nombre de langues utilisées en association avec les nouvelles technologies de l'information.</li></ul> <p><b>Japon:</b> <i>Les échéances fixées devraient être réalistes. Il convient donc d'examiner la possibilité de mettre en oeuvre ces mesures de référence avant d'engager des discussions approfondies.</i></p> <p><b>Mali:</b> <i>Ajouter: "</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Elaborer pour tous les pays intéressés des politiques et stratégies appropriées d'accès universel dans un délai de deux (2) ans.</u></li><li>• <u>Organiser au plus tard en 2005, une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre du volet TIC du NEPAD.</u></li><li>• <u>Fournir une assistance technique appropriée à tous les pays intéressés pour l'élaboration de plans de développement de réseau pour l'Internet large bande et le réseau IP.</u></li><li>• <u>Mettre en oeuvre (avec évaluation) dans les PMA des projets-pilotes sur les cyberservices/applications et le protocole Internet dans un délai de trois (3) ans.</u></li><li>• <u>Constituer un fonds de financement international pour initier, étudier et mettre en oeuvre des projets pilotes en matière de TIC dans les zones rurales particulièrement dans les PMA et ce, dans un délai de (3) ans.</u></li></ul>
--	--

- Apporter un appui technique et financier durant 3 ans à la promotion et à la consolidation des centres d'excellence sous-régionaux et des centres de formation à l'Internet qui pourront devenir des pôles de recherche/développement en matière de TIC.
- Mettre en place notamment dans les PMA, des points d'accès polyvalents destinés à fournir une large gamme de cyberservices/applications dans les zones rurales.
- Mettre en place dans un délai d'un (1) an, des comités nationaux pluridisciplinaires chargés d'élaborer des stratégies d'édification de la société de l'information et d'en superviser la mise en oeuvre.
- Appuyer les pays, notamment ceux en développement, dans l'élaboration de leur cyberstratégie et élaborer à cet effet, un guide et des lignes directrices.
- Mettre en oeuvre des mesures fiscales et douanières incitatives afin de favoriser l'équipement en matériel TIC des écoles, des centres de santé et des collectivités locales.
- Mettre en place, sous l'égide de l'UIT, un mécanisme de coordination des actions et activités menées par des organismes internationaux afin de faciliter le développement et la promotion de la société de l'information.
- Mettre en place un mécanisme de récupération d'ordinateurs et/ou appuyer les structures existantes afin d'équiper les écoles, les centres de santé et les collectivités locales.
- Initier et mettre en oeuvre un mécanisme d'appui au développement des applications vocales et tactiles permettant d'étendre les avantages des TIC à une grande partie des populations des pays en développement.
- Elaborer d'ici fin 2005, un plan de référence et des lignes directrices pour la sécurisation des informations et/ou des réseaux.
- Initier et mettre en oeuvre dans un délai de trois (3) ans, un programme d'assistance technique destiné aux pays en développement pour leur permettre d'élaborer et mettre en service des politiques et stratégie de sécurisation.
- Inventorier de façon annuelle, les meilleures technologies d'accès aux zones rurales et isolées afin d'optimiser les coûts d'accès aux TIC.
- Installer dans un délai de trois (3) ans des centres de formation à distance dans les PMA.
- Apporter un soutien et un appui conséquents à la mise en oeuvre du programme de l'Académie africaine des langues dans le domaine des TIC.

**Mexique:** Ne concerne pas la version française.

**Nouvelle-Zélande:** *Références (§ 45 a) du Plan d'action): La Nouvelle-Zélande s'interroge sur l'intérêt d'inclure dans le contexte du SMSI des objectifs spécifiquement axés sur le développement. La Déclaration du Millénaire ménage déjà, dans ses objectifs, une place importante aux TIC. Cette Déclaration constituant une référence de base dans les projets de texte du SMSI, il n'est pas nécessaire d'y ajouter de nouveaux objectifs de développement. En règle générale, la Nouvelle-Zélande est réservée en ce qui concerne l'introduction de nouveaux objectifs assortis d'échéances, alors même que la communauté internationale n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs déjà fixés. Nous nous demandons si la possibilité d'atteindre ces objectifs dans les délais donnés a fait l'objet d'une analyse objective. Nous doutons de la pertinence ou de l'utilité de certains de ces objectifs, par exemple pour les petits Etats insulaires du Pacifique. Même si elles en avaient les moyens, les administrations de ces pays n'accorderaient vraisemblablement pas la priorité à la création de sites web et d'une adresse électronique pour les services publics centraux et locaux, alors même que les infrastructures de base n'existent toujours pas et que d'autres besoins ne sont pas encore satisfaits.*

**Suisse:** *Ajouter:*

"Les gouvernements doivent s'efforcer de s'assurer que toutes les informations communiquées aux citoyens en format électronique seront, d'ici 2005, présentées dans des formats de données correspondant aux normes internationales en vigueur (libre accès, flexibilité et interopérabilité).

- Les gouvernements doivent encourager la recherche sur les avantages et les inconvénients des logiciels à code source ouvert, en particulier sur leur utilisation par les organismes publics. Les résultats de ces recherches devraient être communiqués avant 2005.
- Pour garantir la transparence et l'accès à l'information, les gouvernements doivent élaborer, d'ici 2005, des stratégies de gestion des informations et des fichiers sur les plans local et national.
- Il conviendrait d'élaborer avant 2005 et après concertation internationale, des concepts, des définitions et des indicateurs normalisés sur lesquels on se fonderait pour établir des comparaisons internationales.

Les gouvernements devraient encourager la réalisation de recherches plus approfondies:

- sur l'importance du secteur des TIC et leurs répercussions au niveau macro-économique sur les principaux indicateurs, notamment la productivité;
- sur l'accès aux TIC et sur l'utilisation qui en est faite, afin de mieux appréhender le problème de la fracture numérique.
- Les résultats de ces recherches devraient être communiqués avant 2005.
- Le SMSI devrait adopter des lignes directrices en vue de l'élaboration de mesures statistiques compatibles sur le plan international.

**Cohésion sociale:** afin de surmonter les obstacles souvent créés par les nouvelles technologies, et pour assurer l'intégration des groupes vulnérables dans la société de l'information, les gouvernements devraient envisager de prendre les mesures suivantes:

- au cours des dix prochaines années, appuyer les programmes de recherche-développement qui encouragent la fabrication et la diffusion de technologies d'assistance (logiciels, matériels et méthodes de travail) et aident les personnes handicapées à avoir accès aux TIC et à les utiliser au mieux;
- tous les sites web sur l'Internet devraient être accessibles aux aveugles et aux malvoyants; à cette fin, des normes appropriées devraient être mises au point pour la conception des pages et les éléments graphiques devraient faire l'objet d'une description sonore avant 2005;
- des organismes nationaux de gestion/réglementation des technologies de l'information et de la communication devraient désigner d'ici 2005 un délégué de haut niveau chargé d'entretenir des contacts réguliers avec les associations d'handicapés, en particulier avec les associations de personnes sourdes ou aveugles, et de veiller à ce que les besoins spécifiques des handicapés soient reconnus et pris en compte dans les législations et réglementations nationales;
- tous les pays devraient avoir, dans le cadre du service universel, un service de relais téléphonique qui permet aux entendants et aux sourds/malentendants/personnes ayant des problèmes d'élocution de communiquer en direct 24 heures sur 24. Ce service devrait être opérationnel pour les systèmes de communication de textes en 2005 au plus tard, et pour les systèmes de communication vidéo en 2010 au plus tard;
- les chaînes de télévision devraient tenir compte des besoins d'information des personnes sourdes ou malentendantes et à cette fin, faire sous-titrer ou traduire en langage des signes une partie suffisante de leurs programmes;
- les chaînes de télévision devraient tenir compte des besoins d'information des personnes aveugles ou malvoyantes et à cette fin, compléter par un service d'audiovision une partie suffisante de leurs programmes;
- d'ici 2005, les organisations internationales devraient élaborer leurs propres stratégies pour l'utilisation des TIC au service du développement durable et en tant que moyen efficace contribuant à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

**Tanzanie:** Il importe d'établir, avant 2005, un cadre juridique et réglementaire qui fasse connaître la société de l'information.

- Tous les services publics centraux devront avoir une adresse électronique et un site web d'ici 2005 et il en ira de même pour les services publics locaux d'ici 2010. Il importe de sensibiliser toutes les couches de la société à l'utilisation des TIC d'ici 2020.

**Tunisie:** *L'examen des objectifs a mis en valeur des critères de référence. Pour qu'ils soient plus pertinents, il convient de tenir compte des différents stades de développement des TIC dans les pays en développement. Il faut donc:*

- *élaborer des critères applicables aux régions isolées des pays les moins avancés;*
- *envisager:*
  - *la création d'universités et d'établissements scolaires virtuels dans les zones défavorisées;*
  - *la création de centres de santé virtuels dans les régions isolées, et ne pas se limiter aux équipements d'interconnexion existants.*

	<p>b) <b>Cyberstratégies:</b> Elaborer pour tous les pays des cyberstratégies nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.</p>	<p><b>Brésil:</b> "Elaborer pour tous les pays des cyberstratégies nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines, <u>ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES DIFFÉRENCES ENTRE LES PAYS.</u></p> <p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
	<p>c) <b>Global Digital Compact:</b> Lancer un projet "<b>Global Digital Compact</b>", qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les Etats d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (un modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination).</p>	<p><b>Canada:</b> <i>Le Canada appuie sans réserve le renforcement des partenariats, mais ne voit pas l'utilité de lancer un nouveau grand projet, au vu des mécanismes internationaux déjà existants.</i></p> <p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p> <p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>La Nouvelle-Zélande n'est pas favorable au projet de "Global Digital Compact" proposé au § 45c) du Plan d'action. Le projet "Global Compact" lancé à l'initiative des Nations Unies ne rassemble que peu de participants et n'a pas fait la preuve de son utilité: nous ne souhaitons pas le reproduire dans le contexte des TIC. Nous ne pensons pas que ce projet contribuerait à faciliter les partenariats nationaux entre secteur public et secteur privé. Néanmoins, la Nouvelle-Zélande ne s'opposerait pas au maintien de cette référence, pour autant que l'adhésion à ce projet se fasse à titre volontaire.</i></p>

<p>d) <b>Indice de développement du numérique:</b> Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du développement des TIC qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un rapport sur le développement des TIC; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (L'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.).</p>	<p><b>Canada:</b> "... le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre, <u>y compris en ce qui concerne l'égalité hommes/femmes.</u> (L'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.). <u>Le recours à d'autres structures internationales, y compris une entité Unesco-Orbicom, est à l'étude."</u></p> <p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p> <p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>Indice de développement du numérique (§ 45d) du Plan d'action). Une telle mesure risque de faire double emploi avec les indices de développement existants. L'élaboration de tels indices s'avère habituellement onéreuse et devient un véritable fardeau administratif pour les petites administrations telles que celles des pays insulaires de la région du Pacifique. Une meilleure solution pourrait être d'intégrer le développement du numérique dans l'indice du développement humain élaboré par les Nations Unies.</i></p>
<p>e) <b>Manuel sur les bonnes pratiques et les exemples de réussite:</b> Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un "manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite". Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.</p>	<p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>



	<p><b>f) Formation des spécialistes des contenus:</b> Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.</p>	<p><b>Japon:</b> " ... Former <del> dans les PMA</del> des personnes chargées de travailler sur les contenus, (par exemple archivistes, bibliothécaires, ..."</p> <p><del><b>Mexique: Formation des spécialistes des contenus</b></del><b>Contenu de la formation des spécialistes:</b> Former dans les PMA des <del> personnes chargées de travailler sur les contenus</del><u>Matériels et contenus de la formation destinés aux spécialistes dans les PMA,</u> (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.</p>
	<p><b>g) Révision des programmes:</b> Revoir les programmes des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.</p>	<p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
	<p><b>h) Utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet:</b> Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les langues du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.</p>	<p><b>Mexique:</b> Ne concerne pas la version française.</p>
	<p><b>C Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre</b></p>	<p><b>Mexique: <del>Stratégies, p</del>Programmes, <u>stratégiques et -leurs méthodes de mise en oeuvre</u></b></p>

<p>46 Les Etats, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales ont tous un rôle à jouer dans la construction de la société de l'information.</p>	<p><b>Mali-Bamako 2000:</b> <i>Il a été établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et à exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos cinq sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou des projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.</i></p> <p><i>Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux et régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.</i></p> <p><i>Les mécanismes d'accès au Fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.</i></p> <p><i>Le Fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés.</i></p> <p><i>Son secrétariat doit également être formé de la même façon, les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>• des critères clairs de sélection;</i></li><li><i>• des objectifs clairs et réalistes;</i></li><li><i>• des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation;</i></li><li><i>• des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure et mesurer leur impact réel;</i></li><li><i>• une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.</i></li></ul> <p><i>Le comité de gestion du Fonds de Solidarité Numérique doit être sous la tutelle du Secrétariat préparatoire du SMSI.</i></p> <p><i>Des audits et autre évaluation du Fonds de solidarité numérique doivent être programmés.</i></p>
--	---

**Mexique:** "Les Etats, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales ont tous un rôle à jouer dans la construction de la société de l'information en s'appuyant sur les TIC et les moyens de communication traditionnels."

**Suisse:** *Remplacer le § 46 par ce qui suit:*

"Afin que l'on puisse atteindre les objectifs et les priorités définis ci-dessus, les mesures présentées dans le Plan d'action doivent être mises en oeuvre sur les plans national, régional et international:

- l'application du Plan d'action doit s'effectuer selon un échéancier pour permettre au cours de la seconde phase du SMSI, d'évaluer les progrès accomplis;
- le Plan d'action doit être mis en oeuvre par tous les partenaires: gouvernements, organisations internationales, secteur privé et société civile. Il est donc essentiel que tous participent à sa conception et à sa mise en oeuvre;
- les gouvernements doivent investir suffisamment de temps et de ressources et s'engager à mettre en place des cadres juridique, politique et institutionnel solides; ils doivent élaborer des méthodes adéquates et évaluer la façon dont ils encouragent leurs citoyens à participer à la prise de décisions;
- pour engager le dialogue avec les autres partenaires, les gouvernements doivent veiller à ce que soient respectées les conditions suivantes:

1) l'information (définie comme une relation à sens unique et considérée comme une condition préalable) doit être complète, objective, fiable, pertinente, facilement accessible et compréhensible;

2) la consultation (définie comme une relation bidirectionnelle et reconnue comme jouant un rôle capital dans la prise de décisions) doit reposer sur des objectifs et des règles définissant clairement les limites de l'exercice et l'obligation faite aux Etats de rendre compte de la façon dont ils utilisent les contributions de leurs citoyens;

3) la participation (définie comme les partenariats avec les pouvoirs publics) doit ménager un laps de temps et une marge de manoeuvre suffisants pour permettre l'apparition de nouvelles idées et propositions formulées par les citoyens ainsi que de méthodes d'intégration de ces idées et propositions dans l'action des pouvoirs publics.

– Le SMSI est invité à adopter des principes directeurs qui encouragent les citoyens à participer à la prise de décisions.

– Tous les gouvernements doivent établir, avant 2005, un dialogue structuré entre partenaires multiples, avec la participation de tous les intéressés, y compris les milieux d'affaires et la société civile.

– Des partenariats nouveaux et novateurs doivent être créés à tous les niveaux et entre tous les partenaires: ainsi, les partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) seront un élément clé de la réussite de la mise en oeuvre du Plan d'action. Chaque pays devrait, avant 2005, avoir mis en place au moins un partenariat PPP réussi, qui pourra constituer le point de départ de projets futurs.

La mise en oeuvre se fera pour l'essentiel sur le plan national. Les cyberstratégies nationales sont donc indispensables pour permettre d'atteindre l'objectif qui est l'édification d'une société de l'information englobant tous les pays.

		<p><u>L'élaboration de stratégies nationales doit être fondée sur l'échange de meilleures pratiques, l'établissement de critères de référence et les comparaisons entre pays.</u></p> <p><u>Cette dernière méthode est très utile pour évaluer les résultats réellement obtenus par un pays qui cherche à s'insérer dans la société de l'information. Elle recouvre l'examen et l'évaluation systématiques par des Etats des résultats obtenus par un autre Etat, l'objectif étant d'aider ce dernier à prendre de meilleures décisions, à adopter de bonnes pratiques et à se conformer aux normes et principes établis. Cet examen se fonde en priorité sur la confiance mutuelle entre les Etats parties prenantes. Une comparaison par pays dans le domaine des cyberstratégies peut porter sur différents sujets: économie, gouvernance, éducation, systèmes d'innovation, entreprise, cybergouvernement, ou encore autres pratiques et stratégies. Les résultats obtenus par le pays en question peuvent être évalués selon différents critères: recommandations de principe, indicateurs et critères de référence spécifiques, ou principes juridiquement contraignants. En règle générale, cette évaluation s'effectue en trois phases: préparation, consultation et évaluation finale. On pourrait tirer parti de l'expérience de l'OCDE qui évalue la situation de ses membres dans de nombreux grands domaines. Cette expérience pourrait être mise à profit pour aider à élaborer des évaluations de cyberstratégies nationales, en collaboration avec les pays concernés et avec les organisations internationales et régionales pertinentes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Tous les pays devraient, avec la participation de tous les partenaires, élaborer, d'ici 2005, des cyberstratégies nationales qui devraient être expressément liées à des projets nationaux dans les domaines de l'économie et du développement.</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Un mécanisme de comparaison entre pays devrait être mis en place d'ici 2005.</u></li> </ul> </li> </ul>
<p>47 Les <b>Etats</b> en particulier doivent élaborer et mettre en oeuvre des cyberstratégies de large portée, établies en fonction de l'avenir à long terme et adaptées aux besoins précis des différentes communautés, tout en tenant compte du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie du pays considéré. Il s'agirait notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De définir des cadres de réglementation.</li> </ul>		<p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>"Amener les pouvoirs publics à se comporter en utilisateurs modèles des nouvelles technologies et des TIC afin d'améliorer la qualité et la prestation des services publics."</u></li> </ul> <p><b>Mexique:</b> <del>"Les Etats en particulier doivent élaborer et mettre en oeuvre"</del> <u>jouer un rôle fondamental dans la mise en oeuvre de cyberstratégies de large portée, établies en fonction de l'avenir à long terme et adaptées aux besoins précis des différentes communautés, tout en tenant compte du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie du pays considéré. Il s'agirait notamment:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>D'élaborer des programmes de financement pour l'achat de livres et autres publications dans les bibliothèques, et pour raccorder les utilisateurs finals à l'Internet, en particulier dans les pays en développement, ainsi que les groupes défavorisés dans les pays développés, en vue de contribuer à réduire la fracture numérique.</u></li> <li>• De définir des cadres de réglementation.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• De renouveler les modèles d'action du secteur public et d'orienter résolument la transition vers une société de l'information.</li><li>• De préparer les générations futures à la société de l'information et de réunir les conditions d'une démarche d'acquisition de connaissances constamment renouvelée.</li><li>• De faire en sorte que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les cyberstratégies établies.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De renouveler les modèles d'action du secteur public et d'orienter résolument la transition vers une société de l'information.</li><li>• De préparer les générations futures à la société de l'information et de réunir les conditions d'une démarche d'acquisition de connaissances constamment renouvelée.</li><li>• <del>De faire en sorte que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les cyberstratégies établies.</del></li></ul> <p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>Les pays en développement aussi bien que les pays donateurs pourront hésiter à accorder la priorité à la définition de cadres de réglementation pour les cyberstratégies (§ 47 du Plan d'action), étant donné l'existence de prescriptions réglementaires plus urgentes.</i></p> <p><b>Tunisie:</b> <i>Si les stratégies nationales visant à réduire la fracture numérique sont importantes, c'est parce qu'elles sont essentiellement destinées à permettre aux différents pays de s'intégrer à la société de l'information dans un délai précis. Par conséquent, il faudrait notamment:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Effectuer des études d'évaluation pour déterminer l'étendue exacte du fossé numérique et les progrès accomplis par les différents pays à l'heure de combler ce fossé sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Compte tenu de l'importance de cette étape du travail, il est proposé de créer un groupe de travail global chargé d'élaborer des critères d'évaluation.</i></li><li>• <i>Faire participer diverses parties prenantes, y compris les opérateurs de réseaux, les prestataires de services, les fabricants d'équipements et de systèmes d'information et de communication, les bureaux d'études et les experts-conseils, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies nationales.</i></li><li>• <i>Adopter des stratégies nationales visant à réduire la fracture numérique sur trois principaux plans:</i><ul style="list-style-type: none"><li>– <i>développement d'une infrastructure permettant de traiter le flux d'informations en utilisant de nouveaux services et applications de communication et en les fournissant aux utilisateurs à des coûts abordables;</i></li><li>– <i>mise en place d'un système juridique qui permette l'adoption de stratégies de mondialisation, l'introduction progressive du libre jeu de la concurrence et la définition des nouvelles attributions des diverses parties prenantes;</i></li><li>– <i>mise en valeur des ressources humaines de façon à satisfaire aux exigences de la société de l'information, mise à niveau des ressources humaines et élaboration de critères permettant d'en mesurer l'efficacité dans divers domaines en relation avec les progrès technologiques – mesure qui exige l'élaboration de programmes d'éducation et de formation moderne.</i></li></ul></li><li>• <i>Déployer les efforts nécessaires pour encourager la création d'un nombre aussi important que possible d'organismes spécialisés afin de développer une économie de coopération, étudier de nouvelles orientations et promouvoir une culture du numérique. A cette fin, il conviendra de créer des mécanismes nationaux permettant d'accroître l'utilité et la durabilité de ces organismes.</i></li></ul> <p><i>Au dernier tiret, modifier l'expression "que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les" par l'expression "que toutes les parties prenantes participent aux".</i></p>
--	--

<p>48 L'engagement du <b>secteur privé</b> est essentiel si l'on veut développer les infrastructures, les contenus et les applications dans de bonnes conditions et de façon durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur privé n'est pas seulement un élément du marché: il est investi d'un rôle politique et social plus large, consistant à aider les pays à développer les TIC et à réduire la fracture numérique.</li> <li>• Le secteur privé peut dans la pratique participer à des alliances à vocation novatrice, par exemple dans le cadre de programmes de cybergouvernement.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le secteur privé demeure responsable et redevable de l'instauration de "pratiques équitables, ouvertes et transparentes, du respect des buts de la présente Déclaration et de la promotion d'une culture de la paix".</u></li> </ul> <p><b>Mexique:</b> "L'engagement du <b>secteur privé</b> est essentiel si l'on veut développer les infrastructures, les contenus et les applications dans de bonnes conditions et de façon durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur privé n'est pas seulement un élément du marché: il est investi d'un rôle <del>politique</del> et social plus large, <u>par exemple</u>, consistant à aider les pays à développer les TIC et à réduire la fracture numérique.</li> <li>• Le secteur privé peut dans la pratique participer à des alliances à vocation novatrice, par exemple dans le cadre de programmes de cybergouvernement."</li> </ul>
<p>49 L'engagement de la <b>société civile</b> est également capital si l'on veut créer une société de l'information qui soit équitable, sur la base d'un développement économique et social durable et du principe d'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.</li> <li>• La société civile peut contribuer à renforcer le triangle réglementation-marchés-valeurs.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b> <i>Modifications qui ne concernent pas le français.</i></p> <p><b>Mexique:</b> "L'engagement de la <b>société civile</b> est également <u>capital</u> important si l'on veut créer une société de l'information qui soit équitable, sur la base d'un développement économique et social durable <del>et du principe entre les hommes et les femmes.</del></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>[• l'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.]</li> <li>• La société civile peut contribuer à renforcer le triangle réglementation-marchés-valeurs."</li> </ul>

<p>50 <b>Mass média</b> - Les divers mass média apparaissent comme absolument essentiels pour la liberté d'expression et la garantie de la pluralité de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les médias sont un important moyen d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.</li></ul>	<p><b>Cuba: Ajouter:</b> "<u>Par le biais de la législation et de mesures d'ordre administratif, il faut limiter la concentration induite de la propriété et de la maîtrise par le secteur privé des médias nationaux et mondiaux</u>".</p> <p><b>Mexique:</b> "Les divers <b>mass média</b> apparaissent comme <del>absolument essentielles</del> <u>une condition essentielle</u> pour la liberté d'expression et la garantie de la pluralité de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Modifications qui ne concernent pas le français.</i></li></ul>
<p>51 Les <b>organisations multilatérales</b> doivent assumer un rôle clé - orienter, faciliter le dialogue entre homologues et les échanges de résultats d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, prêter une assistance technique dans l'élaboration des cyberstratégies et, dans certains cas, compléter le rôle des pouvoirs publics et des autres parties intéressées.</p>	<p><b>Mexique:</b> "Les <b>organisations multilatérales</b> doivent assumer un rôle clé <del>orienter</del> <u>donner des avis</u>, faciliter le dialogue entre homologues et les échanges de résultats d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, <u>et prêter une assistance technique dans l'élaboration des cyberstratégies et, dans certains cas, compléter le rôle des pouvoirs publics et des autres parties intéressées.</u>"</p> <p><b>Tunisie:</b> <i>Modifications qui ne concernent pas le français.</i></p>

<p><b>52 Contrôle de réalisation:</b> Pour être efficace, et mis à part la définition des objectifs, une stratégie doit comporter des délais, des indicateurs et des mécanismes de contrôle de réalisation reposant non seulement sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent faciliter l'élargissement des marchés, se traduisant par des conditions plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé et par la réalisation d'un environnement compétitif. Par ailleurs, les TIC pourraient être particulièrement utiles dans le développement, car elles ouvrent de nouvelles perspectives aux administrations publiques, facilitent la mobilisation des investissements privés et permettent de passer directement à des technologies nouvelles et évoluées.</p>	<p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>La Nouvelle-Zélande met également en doute le bien-fondé d'un contrôle de réalisation pour ce qui touche aux cyberstratégies (§ 52 du Plan d'action). Cette pratique ferait peser un fardeau administratif de plus sur les pays en développement.</i></p> <p><b>Mexique: "Contrôle de réalisation:</b> Pour être efficace, et mis à part la définition des objectifs, une stratégie <del>doit</del><u>devrait</u> comporter des délais, des indicateurs et des mécanismes de contrôle de réalisation reposant non seulement sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs <u>et des indicateurs de connectivité communautaire</u>. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent faciliter l'élargissement des marchés, se traduisant par des conditions plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé et par la réalisation d'un environnement compétitif. Par ailleurs, les TIC pourraient être particulièrement utiles dans le développement, car elles ouvrent de nouvelles perspectives aux administrations publiques, facilitent la mobilisation des investissements privés et permettent de passer directement à des technologies nouvelles et évoluées."</p>
---	---



<p><b>53 Initiatives spécifiques:</b> Avant de définir une stratégie, il faut savoir ce que l'on veut obtenir et dans quel secteur, il faut aussi savoir comment adapter et mettre en oeuvre les diverses mesures envisagées pour un impact maximal. Pareille démarche devrait faire fond sur les efforts déjà déployés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Voici quelques exemples d'initiatives envisageables:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.</li> <li>• Mettre en place des systèmes d'incitation et de réglementation propres à renforcer les capacités du secteur privé en matière de développement des ressources humaines, d'infrastructures et de renforcement des institutions.</li> <li>• Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.</li> </ul>	<p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques <u>et de favoriser la participation des femmes sur un pied d'égalité.</u></li> </ul> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Mettre au point un critère de référence relatif à la sécurité informatique que toutes les parties prenantes devront adopter pour protéger leur infrastructure informatique".</u></li> </ul> <p><b>Ethiopie:</b> Parmi les principaux programmes et projets figurent les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Prestation de services et administration par les pouvoirs publics</i></li> <li>• <i>Accès et prestation de services au bénéfice de la communauté</i></li> <li>• <i>Elaboration de programmes par secteur (les TIC dans l'éducation, la santé et l'agriculture)</i></li> <li>• <i>Développement du secteur privé</i></li> <li>• <i>Les TIC et l'avènement d'une économie du savoir (création de l'infrastructure matérielle des TIC, développement des ressources humaines, contenu et utilisation des technologies appropriées)</i></li> <li>• <i>Questions de politique, de réglementation et de normalisation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Développement des ressources humaines dans les TIC</i></li> <li>• <i>Création de capacités en matière d'éducation aux TIC et d'infrastructures de formation du système d'enseignement supérieur</i></li> <li>• <i>Création de centres d'excellence nationaux sur les TIC et d'un système d'encadrement technique en réseau</i></li> <li>• <i>Enseignement sur les TIC dispensé aux formateurs d'enseignement professionnel</i></li> <li>• <i>Lancement de programmes de téléenseignement en matière de TIC</i></li> <li>• <i>Elaboration de programmes d'études sur les TIC destinés à l'enseignement moyen et supérieur.</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Fidji:</b> <i>Le Gouvernement de Fidji préconise la réaffectation des fonds existants ou la création d'un Fonds mondial pour de développement destiné à financer l'expansion de projets fructueux sur les TIC pour le développement sur une échelle régionale et mondiale. Nous estimons qu'il incombe aux différents gouvernements de financer les programmes nationaux (certainement avec l'assistance et les crédits des institutions intergouvernementales), tandis que le Fonds mondial pour le développement servirait uniquement à financer des projets ayant atteint un certain niveau de maturité (ou dégagé des économies d'échelle) dans un cadre national, qui pourraient être transposés (via des modèles de franchisage, de fusion et d'acquisition ou de rachat) dans un cadre régional ou mondial.</i></p> <p><i>Le modèle de déploiement prioritaire du Fonds de développement mondial serait celui des partenariats multisectoriels, et nous recommanderions que des institutions telles que l'Alliance mondiale pour le savoir administrent le fonds, qui à leur tour feraient appel à des institutions telles que TakingITglobal pour diffuser des projets en relation avec les jeunes.</i></p>
--	---

<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter l'adaptation à plus grande échelle de projets TIC ayant donné de bons résultats sur le plan local dans le domaine des applications prioritaires (soins de santé, programmes d'enseignement, ...).</li><li>• Focaliser une partie des programmes de recherche-développement sur les marchés à faible pouvoir d'achat et faire notamment des recherches sur les technologies appropriées et des mécanismes de commercialisation et de distribution novateurs, en tirant parti des Diasporas, par exemple.</li><li>• Constituer un réseau de consultants en technologies de l'information.</li><li>• Elaborer une plate-forme de démonstration des applications.</li></ul>	<p><b>Japon:</b> Supprimer le point suivant: — <del>Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.</del></p> <p><b>Mali-Bamako 2000:</b> <i>Il a établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos 5 sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.</i></p> <p><i>Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.</i></p> <p><i>Les mécanismes d'accès au fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.</i></p> <p><i>Le fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés. Son secrétariat doit également être formé de la même façon:</i></p> <p><i>Les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>des critères clairs de sélection;</i></li><li>• <i>des objectifs clairs et réalistes;</i></li><li>• <i>des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre, et d'évaluation;</i></li></ul>
---	--

		<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure, et mesurer leur impact réel;</i></li><li>• <i>une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.</i></li></ul> <p><i>Le comité de gestion du fonds de solidarité numérique doit être sous la tutelle du secrétariat préparatoire du SMS. Des audits et autre évaluation du fonds de solidarité numérique doivent être programmés.</i></p> <p><b>Mexique: "Initiatives spécifiques:</b> Avant de définir une stratégie, il faut savoir ce que l'on veut obtenir et dans quel secteur, il faut aussi savoir comment adapter et mettre en oeuvre les diverses mesures envisagées pour un impact maximal. Pareille démarche devrait faire fond sur les efforts déjà déployés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Voici quelques exemples d'initiatives envisageables:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.</li><li>• Mettre en place des systèmes d'incitation et de réglementation propres à renforcer les capacités du secteur privé en matière de développement des ressources humaines, d'infrastructures et de renforcement des institutions.</li><li>• Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.</li><li>• Faciliter l'adaptation à plus grande échelle de projets TIC ayant donné de bons résultats sur le plan local dans le domaine des applications prioritaires (soins de santé, programmes d'enseignement, ... ).</li><li>• Focaliser une partie des programmes de recherche-développement sur les marchés à faible pouvoir d'achat et faire notamment des recherches sur les technologies appropriées et des mécanismes de commercialisation et de distribution novateurs, en tirant parti des Diasporas, par exemple.</li><li>• Constituer un réseau de consultants en technologies de l'information.</li><li>• Elaborer une plate-forme de démonstration des applications.</li></ul> <p><b>Nouvelle-Zélande:</b> <i>N'appuie pas l'utilisation de libellés péremptaires pour ce qui est des initiatives énumérées au § 53 du Plan d'action (amener les Etats à investir à long terme dans la recherche - développement et l'enseignement supérieur; prévoir un système d'incitation fiscal; constituer un réseau de consultants en technologies de l'information), pour des raisons analogues. De telles initiatives peuvent constituer une priorité moindre, ou se révéler inappropriées pour certains pays en développement, y compris pour les administrations de petits Etats insulaires du Pacifique.</i></p> <p><b>Tunisie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au premier tiret, la modification ne concerne pas le français.</li><li>• Au deuxième tiret, la modification ne concerne pas le français.</li><li>• Au troisième tiret, la modification ne concerne pas le français.</li></ul>
--	--	---

<p><b>D. Coopération et financement à l'échelle internationale</b></p>	<p><b>Mexique: "Coopération internationale et financement à l'échelle internationale</b></p>
<p>54 <b>Coopération internationale:</b> Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A cette fin, il conviendra de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement régionales et les commissions régionales des Nations Unies.</li> <li>• Il importe de s'efforcer d'encourager l'esprit d'entreprise. A cette fin, il est indispensable de mettre en place certaines structures de base, sous forme par exemple de cadres réglementaires attrayants et d'un accès plus large aux informations économiques destinées aux entreprises.</li> <li>• Il conviendra d'encourager les programmes de bénévolat en ligne, notamment en ce qui concerne les ONG, les activités de formation de base aux TIC destinées aux groupes marginalisés ou pour ce qui est spécifiquement des applications des TIC.</li> </ul>	<p><b>Australie:</b> <del>A cette fin, il conviendra de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement régionales et les Commission régionales des Nations Unies.</del> <u>A cette fin, les institutions de financement régionales et les institutions de la famille des Nations Unies travailleront en étroite collaboration pour garantir la maximisation des synergies et de l'impact des ressources, en particulier entre l'initiative des Nations Unies et l'initiative «Development Gateway» (portail du développement); il conviendra également de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement internationales et régionales et les commissions régionales des Nations Unies".</u></p> <p><b>Canada:</b> "A cette fin, il <del>conviendra</del> <u>conviendrait</u> de tirer parti des ..."</p> <p><b>Japon:</b> "Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais. <u>Les dirigeants gouvernementaux des pays en développement devraient mettre en évidence la priorité relative que revêtent les projets TIC dans les demandes de coopération et d'assistance internationale portant sur des projets de développement d'infrastructures de pays développés et d'institutions de financement internationales".</u></p> <p><b>Mexique: "Coopération internationale et financement":</b> <del>Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais.</del> <u>Il est de plus haute importance d'établir une coopération étroite, à l'échelle internationale, entre les autorités nationales et les organisations internationales en ce qui concerne la société de l'information. A cette fin:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Il faut identifier, à titre prioritaire, les modes de coopération proposés par les institutions financières internationales aux pays moins développés pour leur permettre de créer l'infrastructure nécessaire et de garantir ainsi l'accès aux TIC; dans la mesure où il apparaît nécessaire de donner une impulsion à la société de l'information pour contribuer à l'intégration des TIC dans les pays.</u></li> <li>• <u>Il convient d'allouer des ressources pour encourager la création et le développement de petites et moyennes entreprises (PME) dans le domaine de l'information.</u></li> <li>• Il importe d'encourager l'esprit d'entreprise. A cette fin, il est indispensable de mettre en place certaines structures de base, sous forme par exemple de cadres réglementaires attrayants et d'un accès plus large aux informations économiques destinées aux entreprises.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il conviendra de faciliter l'acquisition cumulative des connaissances en reliant systématiquement les initiatives engagées sur le terrain, en créant des sites web, en facilitant les échanges d'informations et de données d'expérience et enfin en généralisant les bonnes pratiques.</li> </ul>	<p><b>Népal:</b> <i>Le projet de Plan d'action devrait traiter "concrètement" de plusieurs sujets: organismes de financement et de développement, accès aux marchés pour les PMA, allègement de la dette, et autres mesures qui ont des répercussions considérables pour les PMA.</i></p>
	<p><b>55 Financement:</b> La mise en oeuvre des différentes initiatives proposées dans le présent Plan d'action dépend d'un engagement véritablement essentiel au niveau de leur financement, lequel nécessitera des modalités de collaboration novatrices entre le secteur public et le secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.</li> </ul>	<p><b>Australie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>"Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique.</li> <li><del>A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.</del> <u>Le secteur privé devrait être encouragé à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.</u></li> <li><del>La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution aux problèmes de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.</del> <u>La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par un allègement direct ou une annulation de la dette.</u></li> </ul> <p><i>L'Australie propose de supprimer le reste du texte existant et d'insérer ce qui suit: "L'allègement de la dette doit privilégier les pays les plus pauvres qui se montrent résolus à mettre en oeuvre les réformes de politique requises pour réduire la pauvreté. Nous appuyons l'Initiative renforcée de la banque mondiale et du FMI en faveur des pays pauvres très endettés, qui prévoit la participation de créanciers multilatéraux et bilatéraux et qui garantit une approche globale et coordonnée de l'allègement de la dette dans les pays pauvres très endettés.</i></p> <p><b>Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.</del></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>La communauté internationale est appelée à prendre les mesures qui s'imposent en collaborant sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral pour tenir compte de la priorité relative accordée par les pays les moins avancés au développement de leur infrastructure TIC.</u></li><li>...</li><li>• <u>Dans le Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, il est reconnu que les fonds nécessaires au développement doivent provenir de sources aussi bien nationales qu'internationales. Les pays en développement sont encouragés à créer les conditions nationales propres à générer des ressources nationales et à attirer les ressources internationales, ainsi qu'à les utiliser avec efficacité aux fins du développement. Les pays développés quant à eux sont invités à fournir les ressources supplémentaires indiquées à la Conférence et à oeuvrer à la création d'un environnement international plus propice au développement.</u></li><li>• Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient <del>prendre</del><u>déployer des mesure</u><del>efforts</del> concrets pour atteindre le niveau cible de 0,7% du produit intérieur brut dans l'APD qu'ils fournissent.</li><li>• La charge de l'endettement, <u>lorsqu'elle est</u> devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution au problème de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.</li></ul> <p><b>Japon:</b> <i>La signification de "Fonds de solidarité pour le numérique" doit être précisée. Il est préférable d'utiliser les fonds existants plutôt que d'en créer de nouveaux.</i></p> <p><i>La phrase commençant par "Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait ..." devrait être modifiée pour être conforme au paragraphe 42 du Consensus de Monterrey; en effet, la collaboration entre pays développés et pays en développement joue un rôle très important pour la réalisation de ces objectifs.</i></p> <p><i>La phrase commençant par "La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée ..." devrait être modifiée pour correspondre au paragraphe 83 du Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable. Plus précisément, il convient d'insérer après "allègement direct de la dette" les mots "et, si nécessaire,".</i></p> <p><b>Mali:</b> Ajouter deux alinéas:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Elaborer des stratégies de promotion des investissements pour le développement des TIC dans les pays en développement notamment dans les zones rurales.</u></li><li>• <u>Mettre en place dans les pays en développement un mécanisme de financement de l'accès universel (ex: fonds d'accès universel) afin de réduire la fracture numérique notamment dans les zones rurales.</u></li></ul>
--	--

	<p><b>Mali-Bamako 2000:</b> <i>Il a établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos 5 sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.</i></p> <p><i>Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.</i></p> <p><i>Les mécanismes d'accès au fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.</i></p> <p><i>Le fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés. Son secrétariat doit également être formé de la même façon:</i></p> <p><i>Les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>• des critères clairs de sélection;</i></li><li><i>• des objectifs clairs et réalistes;</i></li><li><i>• des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre, et d'évaluation;</i></li></ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure, et mesurer leur impact réel;</i></li><li>• <i>une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.</i></li></ul> <p><i>Le comité de gestion du fonds de solidarité numérique doit être sous la tutelle du secrétariat préparatoire du SMS. Des audits et autre évaluation du fonds de solidarité numérique doivent être programmés.</i></p> <p><b>Mexique: "Financement:</b> La mise en oeuvre des différentes initiatives proposées dans le présent Plan d'action dépend d'un engagement véritablement essentiel au niveau de leur financement, lequel nécessitera des modalités de collaboration novatrices entre le secteur public et le secteur privé:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.</li><li>• A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.</li><li>– Il conviendrait que les pays développés débloquent les montants engagés au titre de l'aide publique au développement (APD), annoncés à l'occasion de la Conférence sur le financement pour le développement. Tous les pays devraient respecter l'ensemble des éléments du consensus élaboré lors de cette conférence.</li><li>• <del>Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient prendre des mesures concrètes pour atteindre le niveau cible de 0,7% du produit intérieur brut dans l'APD qu'ils fournissent.</del></li><li>• <del>La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution au problème de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.</del></li></ul> <p><b>Népal:</b> <i>Les pays représentés à la conférence exhortent les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre un double objectif: consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique qu'ils fournissent aux pays en développement et consacrer entre 0,15 et 0,20% de leur PIB à l'aide publique au développement fournie aux pays les moins avancés, comme convenu.</i></p> <p>La <b>Nouvelle-Zélande</b> <i>n'est pas favorable à la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Elle ne considère pas que ces fonds assurent efficacement le financement des activités de développement. Ils entraînent des frais de fonctionnement importants et ne permettent pas de dégager de financements supplémentaires. Leur gestion est opaque (par exemple en ce qui concerne les décisions relatives aux projets à financer et à leurs emplacements) et les décaissements sont effectués avec retard. Il serait préférable que le financement soit assuré par le biais d'autres programmes et mécanismes existants.</i></p>
--	---



		<p><b>Suisse:</b> Ajouter "<u>Mécanismes durables de financement du service public des télécommunications et de l'accès universel:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Les gouvernements devraient établir des fonds nationaux permettant de financer la mise en oeuvre de l'accès universel et appuyer cette mise en oeuvre, si nécessaire, par l'intermédiaire de fonds internationaux. Ces fonds devraient s'inscrire dans le cadre des stratégies nationales utilisées pour la mise en oeuvre de l'accès universel, lesquelles doivent définir l'ampleur de l'accès universel et inclure l'octroi de licences pour satisfaire à l'obligation de service universel, compte tenu, entre autres, de l'intégration de personnes ou de communautés défavorisées.</u></li><li>• <u>La mise en oeuvre de l'accès universel doit s'effectuer en toute transparence et en collaboration avec le secteur privé et la société civile, dans l'intérêt de tous les partenaires.</u></li><li>• <u>La mise en oeuvre de l'accès universel incombe aux entreprises du secteur privé détentrices d'une licence pour satisfaire à l'obligation d'accès universel.</u></li></ul> <p><u>La gestion de ces fonds doit s'inspirer des règles et principes suivants:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Règles juridiques: établir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la création et à la gestion transparente du fonds ainsi que le principe d'octroi de licences pour satisfaire à l'obligation d'accès universel.</u></li><li>• <u>Règles de la concurrence: conformité aux principes de transparence, de non-discrimination et de libre concurrence pour l'octroi de licences et la gestion du fonds.</u></li></ul> <p><b>Tunisie:</b> <i>Financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Pour le financement on a recours, outre l'autofinancement, aux investissements du secteur privé et à la participation de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux investissements étrangers et à l'attribution de prêts pour créer des petites et moyennes entreprises avec les fonds publics dans le cadre d'initiatives sponsorisées par des organisations internationales compétentes.</i> <i>Par ailleurs, les politiques de privatisation qui doivent être adoptées par un gouvernement devraient aider à financer des programmes permettant de réduire la fracture numérique, compte tenu de leur effet positif sur le développement général.</i></li><li>• <i>Pour créer un nouveau mécanisme de financement du développement numérique, il faut tenir compte de l'intégration des mécanismes existants et de l'attribution de fonds pour ces mécanismes. Il ne faut pas permettre à la bureaucratie d'entraver la prise de décisions; il faut s'efforcer de réduire le coût des opérations en permettant aux groupes de la société civile nationale de mettre en oeuvre de petits projets dans des zones reculées.</i> <i>Dans ce contexte, des crédits spéciaux prélevés sur le fonds de solidarité pour le numérique approuvé par l'Organisation des Nations Unies le 20 décembre 2002, peuvent être affectés au développement numérique.</i></li><li>• <i>On peut encourager des volontaires à renforcer les capacités et chercher des moyens de financer des modèles d'applications informationnelles pour ouvrir de nouveaux horizons à plusieurs pays.</i></li></ul>
--	--	--

55A		<p><b>Brésil: Add [55A] <u>IL EST NÉCESSAIRE DE TROUVER DES SOURCES DE FINANCEMENT NOUVELLES ET SUPPLÉMENTAIRES AINSI QUE DES MÉCANISMES POUR LES METTRE EN OEUVRE, AFIN DE PROMOUVOIR LES STRATÉGIES NATIONALES D'UTILISATION DES TIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS L'INFRASTRUCTURE DES TIC. LE FINANCEMENT DEVRAIT AUSSI ÊTRE ASSURÉ PAR LES CONTRIBUTIONS DES PAYS DÉVELOPPÉS, DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES ONG ET DU SECTEUR PRIVÉ.</u></b></p>
55B		<p><b>Suisse: Ajouter le nouveau § 55 A suivant:</b></p> <p><b><u>"Intégration des TIC dans les stratégies d'aide publique au développement (APD):</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Il convient d'intégrer entièrement les TIC dans les stratégies APD, en ayant recours aux moyens suivants: coordination et échange d'informations plus efficaces entre donateurs, analyse et échange des meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience acquise concernant les programmes pour l'utilisation des TIC au service du développement.</u></li><li>• <u>Il est nécessaire d'assurer la coopération internationale, l'échange d'informations, l'harmonisation des stratégies et le partage des meilleures pratiques pour favoriser la croissance d'une Société mondiale de l'information qui tient compte des besoins des personnes défavorisées et qui les aide à agir pendant la première phase du SMSI (Genève, 2003) et la seconde phase (Tunis, 2005).</u></li><li>• <u>Il est indispensable que les entreprises et la société civile participent aux efforts déployés en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes pour l'utilisation des TIC au service du développement.</u></li><li>• <u>Le critère de référence de ces programmes doit donc rester le même, à savoir progresser dans différents domaines: Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, réduction de la pauvreté et création d'institutions et de marchés dynamiques dans les pays en développement. Assurer seulement l'accès aux TIC est une mauvaise solution de remplacement par rapport à ces objectifs qui sont beaucoup plus fondamentaux.</u></li><li>• <u>Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la contribution des TIC à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, et sur la portée des programmes des donateurs plutôt que sur leurs apports. Les donateurs doivent faire mieux connaître les possibilités qu'offrent les TIC dans leurs organisations et devraient favoriser des approches sectorielles et globales pour intégrer les TIC dans les programmes de développement. A cet égard, l'accent devrait être mis non pas sur les technologies mais sur l'information, la communication et les connaissances en tant qu'outils de développement et de réduction de la pauvreté.</u></li><li>• <u>Il convient d'utiliser comme point de départ un ensemble de stratégies bilatérales et multilatérales d'utilisation des TIC au service du développement, dans le cadre d'efforts plus soutenus visant à échanger des informations au sujet des initiatives sur les TIC, à évaluer de façon plus précise les diverses contributions à l'utilisation des TIC au service du développement, et à réduire les chevauchements et la répétition inutile d'activités."</u></li></ul>

<p><b>56 Transfert de technologies:</b> Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en développement, ainsi que d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial.</p>	<p><b>Canada:</b> "Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître ..."</p> <p><b>Iran:</b> "Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies <u>sans discrimination</u>, selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, <del>dans le cadre d'accords mutuels</del>, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître ..."</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Transfert de technologies:</b> Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, <del>dans le cadre d'accords mutuels</del>, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en développement, ainsi que d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial."</p>
---	--

	<p><b>E. Suivi</b></p>	
	<p>57 <b>Indicateurs:</b> Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et d'évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information. Des indicateurs et des rapports périodiques permettraient également d'établir des références, de solliciter l'avis d'entités homologues et enfin de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques.</p>	<p><b>Australie:</b> <i>L'Australie estime que les communautés devraient choisir leurs propres indicateurs, qui devraient être appropriés et adaptés au niveau local, et non pas se voir imposer un ensemble d'indicateurs génériques.</i></p> <p><b>Canada:</b> <u>Déployer davantage d'efforts en vue d'établir des statistiques sur l'utilisation des TIC par les hommes et par les femmes, de définir des indicateurs propres aux hommes et aux femmes sur les besoins et l'utilisation des TIC, et de déterminer des indicateurs de performance mesurables permettant d'évaluer les conséquences sur la vie des femmes et des jeunes filles des projets TIC financés.</u></p> <p><u>Evaluation de la Société de l'information: pour planifier et coordonner de façon efficace le développement de la Société de l'information, il convient d'établir, en coopération avec les scientifiques, des indicateurs et des mesures permettant d'évaluer et de comparer l'avancée des TIC et leur utilisation par la population.</u></p> <p><b>Japon:</b> <i>Compte tenu du développement de l'infrastructure dans les pays en développement, le contrôle et les critères de référence ne devraient s'appliquer qu'aux références du § 45 a), et non pas à l'ensemble du Plan d'action.</i></p>
		<p><b>El Salvador: Add [57A]:</b> <u>Afin de renforcer l'efficacité des mesures proposées dans ce Plan d'action, chaque pays devrait désigner une autorité chargée de mettre ces mesures en oeuvre et d'en assurer le suivi, d'évaluer les résultats obtenus et de proposer des mesures correctives le cas échéant.</u></p> <p><b>Mexique: "Indicateurs:</b> Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action-<del>et</del>. <u>A cette fin, il faut envisager de mettre en place de nouveaux indicateurs de connectivité communautaire pour permettre d'analyser le développement des communautés dans lesquelles la connectivité communautaire est mise en oeuvre et, par conséquent, d'évaluer le véritable impact et l'efficacité des politiques publiques de chaque pays, en particulier dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, de manière à évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information."</u></p>

		<p><b>La Nouvelle-Zélande</b> <i>n'accepte pas la nécessité d'imposer l'établissement d'indicateurs statistiques ou la présentation d'un rapport périodique au niveau national. En effet, cela risque d'être onéreux, lourd à gérer pour les pays en développement, et pourrait faire double emploi avec les indicateurs établis dans le cadre des objectifs visés dans la Déclaration du Millénaire.</i></p>
57A		<p><b>Brésil: Add [57A]</b> <u>IL EST IMPORTANT D'ÉVALUER LA PERFORMANCE. EFFECTUER UNE PLANIFICATION ADÉQUATE DÈS LE DÉPART POUR COMPARER LES RÉSULTATS AUX CRITÈRES DE RÉFÉRENCE ÉTABLIS, PERMETTRE À TOUS LES SECTEURS CONCERNÉS DE SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS ET D'ADAPTER LEURS ACTIVITÉS DE FAÇON À ATTEINDRE CES OBJECTIFS.</u></p>
57B		<p><b>Brésil: Add [57B]</b> <u>DES CRITÈRES DE RÉFÉRENCE ET DES INDICATEURS APPROPRIÉS DEVRAIENT PERMETTRE DE PRÉCISER L'AMPLEUR DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE, ET DE L'ÉVALUER RÉGULIÈREMENT, EN VUE DE DÉTERMINER L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DES MÉCANISMES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES.</u></p>
57C		<p><b>Brésil: Add [57C]</b> <u>IL CONVIENT DE FAIRE DES RECHERCHES ET D'ÉTUDE DE NOUVEAUX INDICATEURS ET DE NOUVELLES MÉTHODOLOGIES EN VUE D'AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE L'UTILISATION DES TIC, COMPTE TENU EN PARTICULIER DE LEUR APPLICATION EN FONCTION DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ET DES DIVERS CONTEXTES NATIONAUX.</u></p>
57D		<p><b>Brésil: Add [57D]</b> <u>LES MÉTHODES PERMETTANT DE QUANTIFIER LA FRACTURE NUMÉRIQUE NE PEUVENT DONC PAS ÊTRE FONDÉES UNIQUEMENT SUR LA CONSOMMATION, L'INFRASTRUCTURE OU LA DENSITÉ DES TIC, ELLES DOIVENT SUIVRE LA PROGRESSION DE L'UTILISATION DES TIC, AU NIVEAU MONDIAL, EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS SOCIAUX ET DE DÉVELOPPEMENT VISÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE.</u></p>

	<p><b>58 Communication des résultats d'évaluation:</b> Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.</p>	<p><b>Canada:</b> "Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination (<u>sexe, race, âge, langue, ethnie, culture, religion ou handicap</u>) entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.</p> <p><b>Fidji:</b> <i>Le Gouvernement de Fidji estime que le SMSI devrait désigner des Commissaires régionaux chargés de veiller à ce que les pays fassent des progrès sensibles concernant l'utilisation des TIC avant le Sommet de 2005, et qu'il aura besoin en outre de désigner un Commissaire uniquement pour la zone Pacifique et non pas comme à l'accoutumée pour la zone Asie-Pacifique.</i></p> <p><b>Israël:</b> <i>Il faudrait examiner plus avant l'engagement que cela impliquerait pour les gouvernements. Nous souhaiterions en particulier avoir davantage de détails sur la portée des résultats d'évaluation considérés ainsi que sur la nature des informations que les gouvernements seront chargés de préparer, etc.</i></p> <p><b>Mexique: Communication des résultats d'évaluation:</b> Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement <del>rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.</del> <u>faire des évaluations et rendre compte des progrès réalisés pour édifier la société de l'information."</u></p> <p><b>Tunisie:</b> <i>Remplacer le terme anglais "reporting" par "<u>outcome of evaluation</u>" afin de mettre l'accent sur la fonction d'évaluation dans les rapports.</i></p>
	<p><b>59 Appui à la mise en oeuvre:</b> Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des accords formulés dans la Déclaration et le Plan d'action.</p>	<p><b>Canada:</b> "Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des <del>accords formulés</del> <u>objectifs visés</u> dans la Déclaration et le Plan d'action."</p> <p><b>Mexique:</b> "<b>Appui à la mise en oeuvre:</b> Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des accords formulés dans la Déclaration et le Plan d'action."</p>
		<p><b>Canada: [60]: Programmes de recherche:</b> <u>Appuyer et favoriser les programmes de recherche en vue d'établir, de développer et d'adapter l'infrastructure, les outils et les applications des TIC, compte tenu des besoins des personnes défavorisées, y compris des femmes.</u></p>